

# DÉLIBÉRATIONS

**BUREAU SYNDICAL**

Du 21/06/2023

# Délibérations n°B2023-36 à B2023-49

- B2023-36 Mise à jour des programmes travaux
- B2023-37 Convention avec le SDIS pour la formation des sapeurs-pompiers volontaires
- B2023-38 Mise en place du forfait mobilité durable
- B2023-39 Demande d'adhésion à la compétence Conseil énergétique – CHAMPROND-EN-GATINE
- B2023-40 Subventions MDE
- B2023-41 Indemnisation du coordonnateur du groupement d'achat d'énergies
- B2023-42 Validation de la prise de participation dans la SAS Soleil de Lignières
- B2023-43 Validation de la prise de participation dans la SAS Ener37 Castella
- B2023-44 Validation de la prise de participation dans la SAS Ener18
- B2023-45 Contrat de quasi-régie de la SPL Modulo
- B2023-46 Subvention EP - NEUVY-EN-DUNOIS
- B2023-47 Convention de revitalisation du territoire – SENONCHES
- B2023-48 Convention de revitalisation du territoire – LA LOUPE
- B2023-49 Demande d'adhésion à la compétence Eclairage Public – COURBEHAYE

Décision  
n° B2023-36

**BUREAU SYNDICAL DU MERCREDI 21 JUIN 2023**  
**Extrait du registre des délibérations**

Le mercredi 21 juin 2023 à 9h15 s'est réuni au siège du syndicat situé 65, rue du Maréchal Leclerc à LUCE, le Bureau d'ENERGIE Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

**Date de la Convocation :** 15 juin 2023

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 11
- Pouvoir(s) : 0

Suffrages exprimés : 11

- vote(s) pour : 11
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Marc GUERRINI, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Jean-Yves PANAIS, M. Gilles ROUSSELET.

Était / Étaient excusé(s) : M. Benoit PELLEGRIN, M. Eric GIRONDEAU, Mme Denise HUILLERY, Mme Dagmar BERNITT, M. Dominique PETILLON, M. Philippe MORELLE, M. François DORDOIGNE., Mme Cindy MATHIS.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPERE

**OBJET : MISE A JOUR DES PROGRAMMES DE TRAVAUX (INVESTISSEMENT ET MAINTENANCE)**

Après avoir pris connaissance des crédits budgétaires pouvant être affectés aux programmes de travaux du Syndicat en matière de distribution publique d'électricité, d'éclairage public, de télécommunications, voire sur certains réseaux connexes, et après avoir examiné les derniers projets instruits par les services,

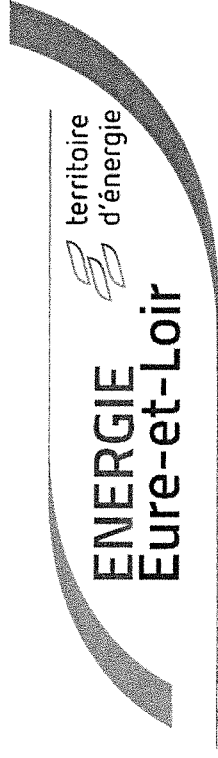
**Le Bureau Syndical approuve :**

- La mise à jour des programmes de travaux (investissement sur le réseau de distribution publique d'électricité, maintenance et investissements sur les réseaux d'éclairage public, investissements en matière de génie civil de télécommunications, investissement pour tiers), telle que jointe en annexe à la présente délibération,
- Les plans de financement dédiés à l'ensemble de ces opérations, lesquels font référence aux dispositions citées à l'article L.5212-26 du CGCT s'agissant des travaux portant sur le réseau de distribution d'électricité et de ceux relatifs à l'éclairage public au titre des actions de maîtrise de la consommation d'énergie.

Le Président



Xavier NICOLAS



## PLANS DE FINANCEMENTS PROGRAMME TRAVAUX 2023

BUREAU DU 21 JUIN 2023

N° d'affaire	Commune Principale	Type de travaux	Libellé de l'affaire	Coûts HT (sauf EP et réseaux eau TTC)	EEL	FACE	PCT	communes	groupements	concessionnaire	Fonds verts	Aménageurs	usagers
CUMUL DE L'ANNEE				1 160 866,22	-10 478,53		505 244,75	25 000,00	34 200,00			221 400,00	365 500,00
23_IEL_RIP_104	ARCISSES	Raccordement individuel Privé	MARGON - 48 KVA SCI Le Pommier Vert	12 300,00	4 986,40		4 313,60						3 000,00
23_IEL_RIP_075	BONNEVAL	Raccordement individuel Privé	168 KVA IRVE (R75) - DRIVECO	18 000,00	-1 080,00		14 580,00						4 500,00
23_IEL_RIP_087	BROU	Raccordement individuel Privé	108 KVA EARL FEILLU (forage) sur Yèvres	22 000,00	-704,00		9 504,00						13 200,00
23_IEL_RIP_079	CHARTAINVILLIERS	Raccordement individuel Privé	48KVA la grand'ferme	27 900,00	847,20		12 052,80						15 000,00
23_IEL_RIP_069	CLOYES-LES-TROIS-RIVIERES	Raccordement individuel Privé	LE MEE - 144 KVA Monsieur MULLOT	74 681,14	377,14		31 104,00						43 200,00
23_IEL_RIP_084	EPERNON	Raccordement individuel Privé	250 KVA CC PEIDF	27 000,00	4 536,00		11 664,00		10 800,00				
23_IEL_RZA_060	GALLARDON	Raccordement ZA	ZA Saint Mathieu - 19 lots (SAEDEL)	301 000,00	-9 632,00		130 032,00					180 600,00	
23_IEL_RLC_066	GAS	Raccordement Collectivité	Lotissement - Derrière les rues - 7 lots (SAEDEL)	18 000,00	-576,00		7 776,00					10 800,00	
23_IEL_RIP_098	JANVILLE-EN-BEAUCE	Raccordement individuel Privé	LE PUISET - 120 KVA Monsieur CHEVALLIER (forage)	46 000,00	-1 472,00		19 872,00						27 600,00
23_IEL_RIP_101	LA CHAPELLE-DU-NOYER	Raccordement individuel Privé	250 KVA CUMA du Dunois	108 000,00	-3 456,00		46 656,00						64 800,00
23_IEL_RIC_099	OJARVILLE	Raccordement individuel Privé	84 KVA Restaurant communal	57 912,85	7 894,50		25 018,35	25 000,00					
23_IEL_RLC_061	OJARVILLE	Raccordement Collectivité	Lotissement - La Vigne T1 - 17 lots (SAEDEL)	50 000,00	-1 600,00		21 600,00				30 000,00		
23_IEL_RIP_080	PRASVILLE	Raccordement individuel Privé	EARL LE BOIS LA DAME C5 en C4 168KVA (forage)	9 000,00	-288,00		3 888,00						5 400,00
23_IEL_RIP_093	PRE-SAINT-MARTIN	Raccordement individuel Privé	168 KVA Ets RONCERAY	43 072,23	760,23		17 712,00						24 600,00
23_IEL_RIP_081	SAINTEGNY	Raccordement individuel Privé	SAINTE-DENIS-D'AUTHOU - Biocreation Cosmebir 250kVA	62 000,00	-1 984,00		26 784,00						37 200,00
23_IEL_RIP_077	TREMBLAY-LES-VILLAGES	Raccordement individuel Privé	144KVA KE France	28 000,00	-896,00		12 096,00						16 800,00
23_IEL_RZA_085	TREMBLAY-LES-VILLAGES	Raccordement ZA	ZA Vallée du Saule - 4 lots	39 000,00	-1 248,00		16 848,00	23 400,00					
23_IEL_RIP_106	VERNOUILLET	Raccordement individuel Privé	144 KVA D&H INVEST	47 000,00	-1 504,00		20 304,00						28 200,00
23_IEL_RIP_083	VOISE	Raccordement individuel Privé	120 KVA EARL CINTRAT (forage)	170 000,00	-5 440,00		73 440,00						102 000,00

Bureau Syndical du 21 juin 2023

TRAVAUX 2023

Distribution Publique d'Electricité

Renforcement



N° d'affaire	Commune Principale	Type de travaux	Libellé de l'affaire	Coûts HT (sauf EP et réseaux eau TTC)	EEL	FACE	PCT	communes	groupements	concessionnaire	Fonds verts	Aménageurs	usagers
		CUMUL DE L'ANNEE			1 500 000,00	877 273,50							
23_IEL_REN_110	CHAPELLE-ROYALE	Renforcement	Augmentation de puissance C4 144 kVA	32 000,00	8 000,00	24 000,00							
23_IEL_REN_064	CHARBONNIERES	Renforcement	La Gillaudière	114 000,00	24 000,00	90 000,00							
23_IEL_REN_000	ENERGIE Eure-et-Loir	Renforcement	Prévision travaux	118 023,37	22 023,37	96 000,00							
23_IEL_REN_071	ENERGIE Eure-et-Loir	Renforcement	Acquisition PAC 630 kVA	35 510,00	35 510,00								
23_IEL_REN_072	ENERGIE Eure-et-Loir	Renforcement	Acquisition PAC 630 kVA	35 510,00	35 510,00								
23_IEL_REN_073	ENERGIE Eure-et-Loir	Renforcement	Acquisition PSSA 250 kVA et PSSB 250 kVA	54 786,00	54 786,00								
23_IEL_REN_074	ENERGIE Eure-et-Loir	Renforcement	Acquisition 2 PRCS 160 kVA	28 496,00	28 496,00								
23_IEL_REN_096	ENERGIE Eure-et-Loir	Renforcement	Acquisition PRCS 160 kVA et 2 PAC 630 kVA	90 821,14	90 821,14								
23_IEL_REN_097	ENERGIE Eure-et-Loir	Renforcement	Acquisition PRCS 160 kVA et PSSA 250 kVA	40 332,80	40 332,80								
23_IEL_REN_062	FRAZE	Renforcement	Les Ferreries	95 308,41	72 254,91	23 053,50							
23_IEL_REN_090	LES CORVEES-LES-YYs	Renforcement	Renforcement Poste - La Morrie	65 000,00	20 000,00	45 000,00							
23_IEL_REN_065	MORVILLIERS	Renforcement	Chêne Fromentin	151 050,00	31 050,00	120 000,00							
23_IEL_REN_089	SAINT-ELIPH	Renforcement	Renforcement Poste - Les Ferronneries	102 262,28	42 042,28	60 220,00							
23_IEL_REN_063	SAINTIGNY	Renforcement	FRETIGNY - La Richardière	250 000,00	50 000,00	200 000,00							
23_IEL_REN_094	SAINTIGNY	Renforcement	Les bordes	69 350,00	19 350,00	50 000,00							
23_IEL_REN_095	TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-SERGE	Renforcement	La Boulaye	79 800,00	19 800,00	60 000,00							
23_IEL_REN_088	VAUPELLON	Renforcement	Renforcement Poste - La forge	137 750,00	28 750,00	109 000,00							

Bureau Syndical du 21 juin 2023

TRAVAUX 2023

Distribution Publique d'Electricité

Sécurisation fils nus



**ENERGIE**  
Eure-et-Loir

N° d'affaire	Commune Principale	Type de travaux	Libellé de l'affaire	Coûts HT (sauf EP et réseaux eau TTC)	EEL	FACE	PCT	communes	groupements	concessionnaire	Fonds verts	Aménageurs	usagers
		CUMUL DE L'ANNEE		1 415 036,66	587 036,66	683 000,00				145 000,00			
23_IEL_SFN_035	ALLONNES	Sécurisation Fils Nus	Rue Jean Moulin, republique, 14 juillet, Helle (CM)	164.036,66	54.036,66	110 000,00							
23_IEL_SFN_020	ARCISSÈS	Sécurisation Fils Nus	COUDRECEAU - La Poterie	32.300,00	32.300,00								
23_IEL_SFN_043	AUTHON-DU-PERCHE	Sécurisation Fils Nus	SOIZE - Rues de la Libération et de la République	121 600,00	21 600,00	100 000,00							
23_IEL_SFN_003	BROU	Sécurisation Fils Nus	Rue Aristide Briand	56 050,00	56 050,00								
23_IEL_SFN_045	CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS	Sécurisation Fils Nus	Boulevard Kennedy, rues de l'hôpital et du chêne de la droite	254 600,00	164 600,00					90 000,00			
23_IEL_SFN_000	ENERGIE Eure-et-Loir	Sécurisation Fils Nus	Prévision travaux enveloppe FACE 2023	130 000,00	28 205,00	101 795,00							
23_IEL_SFN_056	FRAZE	Sécurisation Fils Nus	La calvaire	47 500,00	12 500,00	35 000,00							
23_IEL_SFN_026	GAS	Sécurisation Fils Nus	Rue des écoles	112 100,00	22 100,00	90 000,00							
23_IEL_SFN_009	LOUVILLIERS-EN-DROUVAIS	Sécurisation Fils Nus	Rue de la Plesse	84 550,00	19 550,00	65 000,00							
23_IEL_SFN_048	SENONCHES	Sécurisation Fils Nus	Rues de la Pyramide, des tilleuls et Av de Badoulet des Acacias	156 750,00	101 750,00					55 000,00			
23_IEL_SFN_055	VIEUVICQ	Sécurisation Fils Nus	rue Saint Martin, impasse de l'église et ruelle de Montzraill	137 750,00	32 750,00	105 000,00							
23_IEL_SFN_032	VILLEMEUX-SUR-EURE	Sécurisation Fils Nus	Grande Rue	117 800,00	41 595,00	76 205,00							

Bureau Syndical du 21 juin 2023

TRAVAUX 2023

Distribution Publique d'Electricité  
Modernisation HTA



N° d'affaire	Commune Principale	Type de travaux	Libellé de l'affaire	Coûts HT (sauf EP et réseaux eau TTC)	EEL	FACE	PCT	communes	groupements	concessionnaire	Fonds verts	Aménageurs	usagers
CUMUL DE L'ANNEE													
23_IEL_RHT_035	ALLONNES	Enfouissement HTA	Rue Jean Moulin, république, 14 juillet, Hele (CM)	68 400,00	68 400,00								
23_IEL_RHT_043	AUTHON-DU-PERCHE	Enfouissement HTA	SOIZE - Rues de la Liberation et de la République	133 000,00	133 000,00								
23_IEL_RHT_021	CHAPELLE-ROYALE	Enfouissement HTA	Rue de Bel Air et Rue de la Coutellerie	154 850,00	154 850,00								
23_IEL_RHT_091	DANGEAU	Enfouissement HTA	Mézères-au-Perche, rue du Colombier	149 150,00	109 900,00			39 250,00					
23_IEL_RHT_025	GALLARDON	Enfouissement HTA	Porte de Chartres, Trou au Lièvre, Basse du Bardet	57 950,00	57 950,00								
23_IEL_RHT_011	GOHORY	Enfouissement HTA	Rues de la Mairie et du Prieuré	71 250,00	71 250,00								
23_IEL_RHT_008	LA CHAPELLE-DU-NOYER	Enfouissement HTA	Rues du Champ Pinson, des Pendants, la Varenne et ruelle des Vignerons	22 800,00	22 800,00								
23_IEL_RHT_047	SANTILLY	Enfouissement HTA	Rue du Bois	25 650,00	25 650,00								
23_IEL_RHT_031	VERT-EN-DROUVAIS	Enfouissement HTA	Rue de La Mouffe et chemin Pierru	76 950,00	76 950,00								
23_IEL_RHT_070	YMONVILLE	Enfouissement HTA	Enfouissement HTA Le Colombier	166 250,00	122 500,00			43 750,00					











Bureau Syndical du 21 juin 2023

TRAVAUX 2023

Eclairage Public

Environnement



N° d'affaire	Commune Principale	Type de travaux	Libellé de l'affaire	Coûts HT (sauf EP et réseaux eau TTC)	EEL	FACE	PCT	communes	groupements	concessionnaire	Fonds verts	Aménageurs	usagers
		CUMUL DE L'ANNEE			1 545 600,00	1 285 400,00		225 600,00	30 600,00				
23_IEP_AES_031	VERT-EN-DROUVAIS	Environnement (EP)	Rue de La Mouffle et chemin Pierru	34 800,00	29 000,00			5 800,00					
23_IEP_AES_007	VICHÈRES	Environnement (EP)	Rues de la Forge, du Tilleul, de la Gare, Ruelle de la Vierge et Impasse des Escapes	25 200,00	21 000,00			4 200,00					
23_IEP_AES_055	VIEUVICQ	Environnement (EP)	rue Saint Martin, Impasse de l'église et ruelle de Mathezeau	30 000,00	25 000,00				5 000,00				
23_IEP_AES_032	VILLEMEUX-SUR-EURE	Environnement (EP)	Grande Rue	20 400,00	17 000,00			3 400,00					
23_IEP_AES_018	VITRAY-EN-BEAUCE	Environnement (EP)	Rue du départ (CM)	19 200,00	16 000,00				3 200,00				

N° d'affaire	Commune Principale	Type de travaux	Libellé de l'affaire	Coûts HT (sauf EP et réseaux eau TTC)	EEL	FACE	PCT	communes	groupements	concessionnaire	Fonds verts	Aménageurs	usagers
			CUMUL DE L'ANNEE		352 223,27	152 519,70		199 703,57					
23_IEP_CRE_171	BAIGNEAUX	Création	Rue de Patay et abribus		26 400,00	11 000,00		15 400,00					
23_IEP_CRE_215	BEVILLE-LE-COMTE	Création	Création point lumineux dans le cadre d'un aménagement rue du Moulin Turbot		4 860,00	2 025,00		2 835,00					
23_IEP_CRE_042	BONNEVAL	Création	Sécurisation des passages piétons rue de Chartres		9 960,00	4 150,00		5 810,00					
23_IEP_CRE_057	BREZOLLES	Création	Aménagement rues de Senonches et de la Babine		29 400,00	12 250,00		17 150,00					
23_IEP_CRE_098	CHAUDON	Création	Allée de la Scierie		10 800,00	4 500,00		6 300,00					
23_IEP_CRE_220	COMBRES	Création	Point lumineux place de l'Eglise		6 000,00	2 500,00		3 500,00					
23_IEP_CRE_221	COMBRES	Création	Points lumineux rue du Grand Val et de la Mazure		2 280,00	950,00		1 330,00					
23_IEP_CRE_198	GARNAY	Création	Points lumineux parking de l'école		8 400,00	3 500,00		4 900,00					
23_IEP_CRE_062	GOHORY	Création	Créations points lumineux Le Saussay et Deury		7 200,00	3 000,00		4 200,00					
23_IEP_CRE_020	HANCHES	Création	Rue de la Prairie		8 040,00	3 350,00		4 690,00					
23_IEP_CRE_068	HANCHES	Création	Création point lumineux rue des Vignes		600,00	250,00		350,00					
23_IEP_CRE_223	HANCHES	Création	Sécurisation des passages piétons rue du Bois du Loup		960,00	960,00							
23_IEP_CRE_219	ILLIERS-COMBRAY	Création	Points lumineux aire de co-voiturage (Crom-Com entre Beauce et Barbe)		7 800,00	3 250,00		4 550,00					
23_IEP_CRE_039	JANVILLE-EN-BEAUCE	Création	Création points lumineux Rue Ampère		15 000,00	6 250,00		8 750,00					
23_IEP_CRE_169	LA PUISAYE	Création	Cheminement piéton du Lavoir		10 200,00	4 250,00		5 950,00					
23_IEP_CRE_186	LE GAULT-SAINT-DENIS	Création	Point lumineux rue Jules Ferry		960,00	400,00		560,00					
23_IEP_CRE_036	LES VILLAGES VOVEENS	Création	Création points lumineux Parking rue du Voisin		5 280,00	2 200,00		3 080,00					
23_IEP_CRE_178	MOTTEREAU	Création	Lieu-dit le Tartre		2 400,00	1 000,00		1 400,00					
23_IEP_CRE_176	NOGENT-LE-ROI	Création	Création point lumineux parking rue du Pont des Demaiselles		1 920,00	800,00		1 120,00					
23_IEP_CRE_111	NONVILLIERS-GRANDHOUX	Création	Création d'un point lumineux rue Eugène Blot		603,40	251,42		351,98					
23_IEP_CRE_187	NONVILLIERS-GRANDHOUX	Création	Lotissement du Petit Chesnay		5 400,00	2 250,00		3 150,00					
23_IEP_CRE_185	OUARVILLE	Création	Parking et voie nouvelle rue du Parc		36 000,00	15 000,00		21 000,00					
23_IEP_CRE_107	POINVILLE	Création	Aménagement place de l'église		6 000,00	2 500,00		3 500,00					
23_IEP_CRE_104	PUISEUX	Création	Rue du Parc		859,87	358,28		501,59					
23_IEP_CRE_162	ROUVRAY-SAINT-DENIS	Création	Création d'un point lumineux rue de la Recette		8 400,00	3 500,00		4 900,00					
23_IEP_CRE_146	SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS	Création	Création points lumineux diverses rues		3 600,00	1 500,00		2 100,00					
23_IEP_CRE_172	SAINT-PIAT	Création	Rue de la Gare		6 600,00	2 750,00		3 850,00					
23_IEP_CRE_147	SAINT-REMY-SUR-AVRE	Création	Eclairage du parking poids lourds au 67b route Nationale		2 100,00	875,00		1 225,00					
23_IEP_CRE_067	SANCHEVILLE	Création	Création points lumineux Passage du Parc		8 400,00	3 500,00		4 900,00					

Bureau Syndical du 21 juin 2023

TRAVAUX 2023

Eclairage Public

Création



N° d'affaire	Commune Principale	Type de travaux	Libellé de l'affaire	Coûts HT (sauf EP et réseaux eau TTC)	EEL	FACE	PCT	communes	groupements	concessionnaire	Fonds verts	Aménageurs	usagers
		CUMUL DE L'ANNEE		352 223,27	152 519,70			199 703,57					
23_IEP_CRE_180	SENONCHES	Création	Point lumineux lieu-dit les Mourmeries	15 600,00	11 700,00			3 900,00					
23_IEP_CRE_110	SOREL-MOUSSEL	Création	Sécurisation des arrêts de bus et des passages piétons de la Ferme-Ercelle	10 800,00	4 500,00			6 300,00					
23_IEP_CRE_045	SOULAIRES	Création	Points lumineux rue Cloître Bourguignon	7 200,00	3 000,00			4 200,00					
23_IEP_CRE_046	TERMINIERS	Création	Points lumineux rue du Clos	34 200,00	14 250,00			19 950,00					
23_IEP_CRE_060	VERNOUILLET	Création	ZAC du Bois du Chapitre	48 000,00	20 000,00			28 000,00					

Bureau Syndical du 21 juin 2023

TRAVAUX 2023

Eclairage Public

Rénovation



N° d'affaire	Commune Principale	Type de travaux	Libellé de l'affaire	Coûts HT (sauf EP et réseaux eau TTC)	EEL	FACE	PCT	communes	groupements	concessionnaire	Fonds verts	Aménageurs	usagers
		CUMUL DE L'ANNEE		29 148,94	12 558,57			16 590,37					
23_IEP_RMO_199	BOISSY-LES-PERCHE	Rénovation	Mise en place d'interrupteur nocturne	840,00	840,00								
23_IEP_RMO_201	BONNEVAL	Rénovation	Rénovation bornes rue Traversière	3 840,00	1 600,00			2 240,00					
23_IEP_RMO_183	BOUGLAINVAL	Rénovation	Rénovation point lumineux impasse de la Vigne Gaie	8 520,00	3 550,00			4 970,00					
23_IEP_RMO_164	LA CHAPELLE-DU-NOYER	Rénovation	Mise en place d'une extinction nocturne	184,37				184,37					
23_IEP_RMO_151	LA CHAUSSEE-D'IVRY	Rénovation	Rénovation points lumineux rue des Mésanges, Fauvettes, Alouettes	6 360,00	2 650,00			3 710,00					
23_IEP_RMO_157	SAINTE-GEMME-MORONVAL	Rénovation	Renouvellement horloge AL rue des Longs Chamons pour arrondissement excentionnelle	900,00	375,00			525,00					
23_IEP_RMO_212	UNVERRE	Rénovation	Rénovation points lumineux place de l'Eglise	7 800,00	3 250,00			4 550,00					
23_IEP_RMO_134	VILLIERS-LE-MORHIER	Rénovation	Renouvellement horloge AN rue de la Mairie pour arrondissement excentionnelle	704,57	293,57			411,00					







Bureau Syndical du 21 juin 2023

TRAVAUX 2023

Eclairage Public

Autres interventions



N° d'affaire	Commune Principale	Type de travaux	Libellé de l'affaire	Coûts HT (sauf EP et réseaux eau TTC)	EEL	FACE	PCT	communes	groupements	concessionnaire	Fonds verts	Aménageurs	usagers
		CUMUL DE L'ANNEE		32 509,55	13 545,65			18 963,90					
23_IEP_DIV_063	DENONVILLE	Autres interventions	Création de prises guirlandes, diverses rues	7 440,00	3 100,00			4 340,00					
23_IEP_DIV_225	LUIGNY	Autres interventions	Création de prises guirlandes rue du General Lebratnn.	2 940,00	1 225,00			1 715,00					
23_IEP_DIV_167	NOGENT-LE-ROI	Autres interventions	Création prises guirlandes diverses rues	18 840,00	7 850,00			10 990,00					
23_IEP_DIV_200	POINVILLE	Autres interventions	Création prise guirlande et mise en place d'interrupteur nocturne	3 000,00	1 250,00			1 750,00					
23_IEP_DIV_044	ROUVRES	Autres interventions	Création prises guirlandes AM-11 rue de la Mairie.	289,55	120,65			168,90					

N° d'affaire	Commune Principale	Type de travaux	Libellé de l'affaire	Coûts HT (sauf EP et réseaux eau TTC)	EEL	FACE	PCT	communes	groupements	concessionnaire	Fonds verts	Aménageurs	usagers
<b>CUMUL DE L'ANNEE</b>													
23_IEP_AME_090	ALLAINVILLE	Amélioration Energétique	Tranche 1	6 000,00	2 000,00			2 500,00			1 500,00		
23_IEP_AME_033	ARCISSES	Amélioration Energétique	Rues de l'Eglise, de la Vieille Cour, Jean Moulin, Avenues de Larcisse et de Paris (Partie n°1)	33 600,00	11 200,00			14 000,00			8 400,00		
23_IEP_AME_075	ARGENVILLIERS	Amélioration Energétique	Rue Comtesse de Monts	12 000,00	4 000,00			5 000,00			3 000,00		
23_IEP_AME_085	AUNAY-SOUS-AUNEAU	Amélioration Energétique	Tranche 2	20 400,00	6 800,00			8 500,00			5 100,00		
23_IEP_AME_103	AUNAY-SOUS-CRECY	Amélioration Energétique	Grande rue. (Amélioration énergétique partie 3)	12 000,00	4 000,00			5 000,00			3 000,00		
23_IEP_AME_136	AUNEAU-BLEURY ST SYMPHORIEN	Amélioration Energétique	Lieu-dit Bonville	60 000,00	20 000,00			25 000,00			15 000,00		
23_IEP_AME_051	AUTHON-DU-PERCHE	Amélioration Energétique	Tranche 1	45 600,00	15 200,00			19 000,00			11 400,00		
23_IEP_AME_031	BEVILLE-LE-COMTE	Amélioration Energétique	Tranche 3.	30 000,00	10 000,00			12 500,00			7 500,00		
23_IEP_AME_101	BONCE	Amélioration Energétique	Rues de la Filerie, de la Fontaine, de la Vallée Verte, de l'Église et de Noues (Chartres)	24 000,00	14 000,00				10 000,00				
23_IEP_AME_043	BONNEVAL	Amélioration Energétique	Tranche 3 (Zone Indus Nord)	48 000,00	16 000,00			20 000,00			12 000,00		
23_IEP_AME_056	BREZOLLLES	Amélioration Energétique	Rues de Paris, de Verneuil et du Bourg Veil	34 800,00	20 300,00			14 500,00					
23_IEP_AME_087	CHAMPROMD-EN-PERCHE	Amélioration Energétique	Rue de Chartres	12 240,00	4 080,00			5 100,00			3 060,00		
23_IEP_AME_021	CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS	Amélioration Energétique	Clos du Rond des Barrières, rue Nouvelle et rue Liberté Lathum	39 600,00	13 200,00			16 500,00			9 900,00		
23_IEP_AME_029	CHAUDON	Amélioration Energétique	Grande rue, rues des Ecoles, Saint Médard, de Vaujours, rue de l'Église et allée du Fosseé	27 600,00	16 100,00			11 500,00					
23_IEP_AME_049	CLOYES-LES-TROIS-RIVIERES	Amélioration Energétique	Rues Nationale, Saint Georges, du Châteaudun, du Temple et autres rues (amélioration partie	240 000,00	80 000,00			100 000,00			60 000,00		
23_IEP_AME_091	COMBRES	Amélioration Energétique		24 000,00	8 000,00			10 000,00			6 000,00		
23_IEP_AME_097	CONIE-MOLITARD	Amélioration Energétique		6 000,00	2 000,00			2 500,00			1 500,00		
23_IEP_AME_069	DANGEAU	Amélioration Energétique	Place de l'Eglise et du DT Bilbaut, rues de Bonneval, de Brout, de la Mairie, des Halles	31 200,00	10 400,00			13 000,00			7 800,00		
23_IEP_AME_034	DIGNY	Amélioration Energétique	Tranche 1	21 600,00	7 200,00			9 000,00			5 400,00		
23_IEP_AME_084	DONNEMAIN-SAINT-IMAMES	Amélioration Energétique	Tranche 1	31 200,00	10 400,00			13 000,00			7 800,00		
23_IEP_AME_059	ECLUZELLES	Amélioration Energétique	Montée de Blainville, rue Jean Moulin et chemin des Bouviers	19 968,00	6 656,00			8 320,00			4 992,00		
23_IEP_AME_195	EGLE EN BEAUCE	Amélioration Energétique	Place de la Herse, rues de l'Eglise, des Doimens, des Tompliers, Saint Pierre, lieux-dits: Baionnet Rues aux Luis, de Beville, de Blainville, de	48 000,00	16 000,00			20 000,00			12 000,00		
23_IEP_AME_105	FRANCOURVILLE	Amélioration Energétique	Carrières de Cressay, de la Chapelle, des lieux-dits Claugry, de Chevaliers, les Usages, le	96 000,00	56 000,00				40 000,00				
23_IEP_AME_202	FRAIZE	Amélioration Energétique	Rues Basses du Bardet, de Baillolet, de Germonval, de La Porte De Chartres, de La	43 680,00	14 560,00			100 000,00			10 920,00		
23_IEP_AME_099	GALLARDON	Amélioration Energétique	Renouvellement de l'ensemble des points lumineux de la commune	240 000,00	140 000,00			7 000,00			4 200,00		
23_IEP_AME_053	GARANCIERES-EN-DROUAINS	Amélioration Energétique	Rues Creuse, de Chailloy, de l'église, de	16 800,00	5 600,00			22 500,00					
23_IEP_AME_023	GARWAY	Amélioration Energétique	Marchés des Arçais, des Aubaines, des	54 000,00	31 500,00			6 250,00			3 750,00		
23_IEP_AME_070	GOULLONS	Amélioration Energétique	Places de l'Eglise et des Villais, rues de	15 000,00	5 000,00								
23_IEP_AME_074	GUILLONVILLE	Amélioration Energétique	Luisette, de la Moine, Saint Marr, et des	24 000,00	8 000,00			10 000,00			6 000,00		

N° d'affaire	Commune Principale	Type de travaux	Libellé de l'affaire	Coûts HT (sauf EP et réseaux eau TTC)	EEL	FACE	PCT	communes	groupements	concessionnaire	Fonds verts	Aménageurs	usagers
CUMUL DE L'ANNEE				4 575 816,00	2 145 072,00			1 788 670,00	117 920,00		524 154,00		
23_IEP_AME_086	HOUVILLE-LA-BRANCHE	Amélioration Energétique	Rues de Chèvre, des Cols, du 16 Juin 1940, du Bourz, du Colombier, et autres rues. (Chartres	60 000,00	35 000,00				25 000,00				
23_IEP_AME_094	ILLIERS-COMBRAY	Amélioration Energétique	Tranche 1 (com com)	60 000,00	35 000,00			25 000,00					
23_IEP_AME_143	LA BAZOCHE-GOUET	Amélioration Energétique	Amélioration partie 1	36 000,00	12 000,00			15 000,00			9 000,00		
23_IEP_AME_030	LA CHAPELLE-DU-NOYER	Amélioration Energétique	Rues des Grand Maisons, de Courtelain, du Mont-Baron, de Beauvoir, de l'Église, et du	33 600,00	11 200,00			14 000,00			8 400,00		
23_IEP_AME_100	LA CHAPELLE-FORTIN	Amélioration Energétique	Toute la commune	7 200,00	2 400,00			3 000,00			1 800,00		
23_IEP_AME_048	LA LOUPE	Amélioration Energétique	Tranche 1	240 000,00	140 000,00			100 000,00					
23_IEP_AME_181	LAMBLORE	Amélioration Energétique	Rue Chèvre, des Bruyères et la Faisanderie (Amélioration énergétique partie 1)	12 000,00	4 000,00			5 000,00			3 000,00		
23_IEP_AME_066	LE GUE-DE-LONGROI	Amélioration Energétique	Lotissement les Coteaux	24 000,00	8 000,00			10 000,00			6 000,00		
23_IEP_AME_054	LE MESNIL-SIMON	Amélioration Energétique	Rues de la Libération, de la Mare aux Chevaux, de Morand, de Champanne, de Brutois	25 800,00	8 600,00			10 750,00			6 450,00		
23_IEP_AME_203	LE THIEULIN	Amélioration Energétique	Rues de la Guémière, de Pierre, des Forgerons, des Noyes, et autres rues. (Com com entre	50 688,00	16 896,00				21 120,00		12 672,00		
23_IEP_AME_189	LETHUIN	Amélioration Energétique	Rues des tilleuls, du Bois, du Château d'eau, Paul Gaillard et Pierre Massard, route de	25 800,00	8 600,00			10 750,00			6 450,00		
23_IEP_AME_035	LEVESVILLE-LA-CHENARD	Amélioration Energétique	Tranche 1	9 600,00	3 200,00			4 000,00			2 400,00		
23_IEP_AME_106	LOGRON	Amélioration Energétique	Rues de Maintenon, du Chemin Neuf, de Verdun et de Sully	27 600,00	9 200,00			11 500,00			6 900,00		
23_IEP_AME_058	LORMAYE	Amélioration Energétique	Place des Acacias, impasse des Lilas, rues Saint Perri, Saint Léger, et de la Pyramide	37 800,00	12 600,00			15 750,00			9 450,00		
23_IEP_AME_080	LOUVILLIERS-EN-DROUAIS	Amélioration Energétique	Grande rue et chemin du Soleil Levant	14 400,00	4 800,00			6 000,00			3 600,00		
23_IEP_AME_081	MAISONS	Amélioration Energétique	Rues du Vannage, de la Godelle, Sainte Marie, du Petit-Bois, de la Roche, et autres rues.	30 000,00	10 000,00			12 500,00			7 500,00		
23_IEP_AME_018	MOLEANS	Amélioration Energétique	Tranche 1	21 600,00	7 200,00			9 000,00			5 400,00		
23_IEP_AME_041	MORVILLIERS	Amélioration Energétique	Tranche 1	16 800,00	5 600,00			7 000,00			4 200,00		
23_IEP_AME_204	MOTTEBEAU	Amélioration Energétique	Route de Brou, rues de la Mairie, du Verger et de Maréchal, (com com entre Beaurue et	8 640,00	2 880,00				3 600,00		2 160,00		
23_IEP_AME_028	NOGENT-LE-ROI	Amélioration Energétique	Route d'Origny, rues des Remparts Nord et Suds, du Marché aux Lévaines, et autres rues	44 400,00	14 800,00			18 500,00			11 100,00		
23_IEP_AME_073	ORGERES-EN-BEAUCE	Amélioration Energétique	Rue Nationale et du Gue Barrault	25 200,00	8 400,00			10 500,00			6 300,00		
23_IEP_AME_017	OUARVILLE	Amélioration Energétique	Rues des Fossés, du Vivier, du Puits, de la Croix et d'Auneau, impasse de la Encre, nassape, des	24 000,00	8 000,00			10 000,00			6 000,00		
23_IEP_AME_078	PIERRES	Amélioration Energétique	Tranche 3	57 600,00	33 600,00			24 000,00					
23_IEP_AME_071	PPASVILLE	Amélioration Energétique	Tranche 1	48 000,00	28 000,00			20 000,00					
23_IEP_AME_196	ROUVRAY-SAINT-DENIS	Amélioration Energétique	Lieu-dit Arbouville	19 200,00	11 200,00			8 000,00					
23_IEP_AME_077	SAINTE-CHRISTOPHE	Amélioration Energétique	Tranche 1	9 600,00	3 200,00			4 000,00			2 400,00		
23_IEP_AME_102	SAINTE-DENIS-LANNERY	Amélioration Energétique	Tranche 2	60 000,00	35 000,00			25 000,00					
23_IEP_AME_093	SAINTE-JEAN-DE-REBERVILLIERS	Amélioration Energétique	Rue de l'Église, Grande rue, Lieu-dit Criloup et	24 000,00	8 000,00			10 000,00			6 000,00		
23_IEP_AME_140	SAINTE-JEAN-PIERRE-FIXTE	Amélioration Energétique	Rue de la roussière, ZA de St Jean et lieu-dit Montroussel	19 200,00	6 400,00			8 000,00			4 800,00		

TRAVAUX 2023

Eclairage Public

Amélioration énergétique



N° d'affaire	Commune Principale	Type de travaux	Libellé de l'affaire	Coûts HT (sauf EP et réseaux eau TTC)	EEL	FACE	PCT	communes	groupements	concessionnaire	Fonds verts	Aménageurs	usagers
<b>CUMUL DE L'ANNEE</b>													
23_IEP_AME_115	SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS	Amélioration Energétique	Rues du Bois Venay, des Grippais, Ronsard, du Bellay et lotissement La Garenne	72 000,00	42 000,00			30 000,00					
23_IEP_AME_142	SAINT-MARTIN-DE-NIGELLES	Amélioration Energétique	Amélioration partie 1	36 000,00	21 000,00			15 000,00					
23_IEP_AME_022	SAINT-MAURICE-SAINT-GERMAIN	Amélioration Energétique	Rue de la Mairie, routes du Trocadero, du Pressoir de la Guarnierie, de la Carrière, de la Rues de l'Eglise, de la Mairie, Peau d'âne, de la Bonne, Immasse, des Champs et lieu-dit Le	42 000,00	14 000,00			17 500,00			10 500,00		
23_IEP_AME_079	SAINT-MAUR-SUR-LE-LOIR	Amélioration Energétique	Tranche 3, Partie finale	24 000,00	8 000,00			10 000,00			6 000,00		
23_IEP_AME_026	SAINT-PIAT	Amélioration Energétique	Tranche 3, Partie finale	48 000,00	16 000,00			20 000,00			12 000,00		
23_IEP_AME_050	SAINT-REMY-SUR-AVRE	Amélioration Energétique	Programme 2023 tranche 2	240 000,00	80 000,00			100 000,00			60 000,00		
23_IEP_AME_188	SAINT-REMY-SUR-AVRE	Amélioration Energétique	Programme 2023 tranche 1	192 000,00	112 000,00			80 000,00					
23_IEP_AME_047	SAINVILLE	Amélioration Energétique	Rues de la Porte d'Etampes, Jean Guillien, de la Porte de Chartres, et autres rues	42 000,00	14 000,00			17 500,00			10 500,00		
23_IEP_AME_089	SAULNIERES	Amélioration Energétique	Routes de Dreux, de Marville, de Chataincourt,	37 200,00	12 400,00			15 500,00			9 300,00		
23_IEP_AME_092	SENAVITES	Amélioration Energétique	Rues de la Maisonnette, des Bois, du Calvaire, de Chemins des Mûlles, de la Voie Normande, de l'Eglise, de Paris et des Aubaines, rues de la	24 000,00	8 000,00			10 000,00			6 000,00		
23_IEP_AME_088	SERAZEREUX	Amélioration Energétique	Lieux-dits Le Péage, Bouconville et Fadaimville	24 000,00	8 000,00			10 000,00			6 000,00		
23_IEP_AME_095	SOREL-MOUSSEL	Amélioration Energétique	Rues de Jean Moreau, du Val Bernard, des Chasées, routes des Mariées, sentier de	34 200,00	11 400,00			14 250,00			8 550,00		
23_IEP_AME_076	TERMINIERS	Amélioration Energétique	Rues Robert Rassinoux, de Charrettes, de la	39 600,00	13 200,00			16 500,00			9 900,00		
23_IEP_AME_082	TRIZAY-LES-BONNEVAL	Amélioration Energétique	Routes de Monthanville et d'Alluyes,	18 000,00	6 000,00			7 500,00			4 500,00		
23_IEP_AME_052	UNVERRE	Amélioration Energétique	Boulevard de la Salva, Basse de l'Eglise et Rues Alfred Lesieur, Félix Legars, du Pressoir, des Louailles, des Moletrres, des Iris et des	50 400,00	16 800,00			21 000,00			12 600,00		
23_IEP_AME_025	VALD YERRE	Amélioration Energétique	Tranche 4	38 400,00	12 800,00			16 000,00			9 600,00		
23_IEP_AME_064	VERNOUILLET	Amélioration Energétique	Tranche 1	1 080 000,00	630 000,00			450 000,00					
23_IEP_AME_019	VERT-EN-DROUAIS	Amélioration Energétique	Rues Charles Waddington, Solereau, de l'Eglise, de la Duramirde, Marcelin, rue de l'abbé et	42 000,00	24 500,00			17 500,00					
23_IEP_AME_024	VILLEMEUX-SUR-EURE	Amélioration Energétique	Tranche 3, Partie finale	36 000,00	12 000,00			15 000,00			9 000,00		
23_IEP_AME_210	VILLIEPS-SAINT-ORIEN	Amélioration Energétique	Amélioration énergétique	30 000,00	10 000,00			12 500,00			7 500,00		
23_IEP_AME_083	YMERY	Amélioration Energétique	Tranche 1	36 000,00	21 000,00			15 000,00					







Bureau Syndical du 21 juin 2023

TRAVAUX 2023

Terrassements Divers

Eclairage Public

 ENERGIE  
Eure-et-Loir

territoire  
d'énergie

N° d'affaire	Commune Principale	Type de travaux	Libellé de l'affaire	Coûts HT (sauf EP et réseaux eau TTC)	EEL	FACE	PCT	communes	groupements	concessionnaire	Fonds verts	Aménageurs	usagers
		CUMUL DE L'ANNEE		20 400,00				12 000,00	8 400,00				
23_TEP_AES_003	BROU	Environnement (EP)	Rue Aristide Briand	4 800,00				4 800,00					
23_TEP_AES_059	CHARTRES	Environnement (EP)	Avenue d'Alsace Lorraine (CM)	8 400,00					8 400,00				
23_TEP_AES_028	LES ETILLEUX	Environnement (EP)	Rue de Saint Bomer	3 600,00				3 600,00					
23_TEP_AES_030	SAUSSAY	Environnement (EP)	Rue de Sorel	3 600,00				3 600,00					

N° d'affaire	Commune Principale	Type de travaux	Libellé de l'affaire	Coûts HT (sauf EP et réseaux eau TTC)	EEL	FACE	PCT	communes	groupements	concessionnaire	Fonds verts	Aménageurs	usagers
<b>CUMUL DE L'ANNEE</b>													
23_TCE_AES_035	ALLONNES	Environnement (CE)	Rue Jean Moulin, république, 14, juillet, Hélie (CM)	1 991 000,00				1 747 000,00	244 000,00				
23_TCE_AES_020	ARCISSES	Environnement (CE)	Coudreceau - La Poterie	62 000,00					62 000,00				
23_TCE_AES_010	AUNEAU-BLEURY ST SYMPHORIEN	Environnement (CE)	AUNEAU - Rue du Viaduc et Impasse de la Sina	67 000,00				67 000,00					
23_TCE_AES_043	AUTHON-DU-PERCHE	Environnement (CE)	SOIZE - Rues de la Libération et de la République	34 000,00				34 000,00					
23_TCE_AES_044	BOISSY-LES-PERCHE	Environnement (CE)	Les loges, chemin des champs et rue du perhuit	55 000,00				55 000,00					
23_TCE_AES_012	BONCE	Environnement (CE)	Les loges, chemin des champs et rue du perhuit	38 000,00				38 000,00					
23_TCE_AES_002	BONNEVAL	Environnement (CE)	rues Mallet, Courtesoupe et des Barres (CM)	64 000,00					64 000,00				
23_TCE_AES_006	BRECHAMPS	Environnement (CE)	Rues de Couture, du Pont de Boisville, Rigottières et Saint-Michel Ruffin, Rues du Moulin, de l'Abreuvoir et de la Grenouillère	34 000,00				34 000,00					
23_TCE_AES_003	BROU	Environnement (CE)	Rue Aristide Briand	54 000,00				54 000,00					
23_TCE_AES_021	CHAPELLE-ROYALE	Environnement (CE)	Rue de Bel Air et Rue de la Coutellerie	23 000,00				23 000,00					
23_TCE_AES_059	CHARTRES	Environnement (CE)	Avenue d'Alsace Lorraine (CM)	65 000,00				65 000,00					
23_TCE_AES_045	CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS	Environnement (CE)	Boulevard Kennedy, rues de l'hôpital et du châne de Lorette	41 000,00					41 000,00				
23_TCE_AES_019	CONIE-MOLITARD	Environnement (CE)	Chemin de la Gareme	88 000,00				88 000,00					
23_TCE_AES_022	COULOMBS	Environnement (CE)	Grande Rue, Rue de Villiers et Rue de Chandelle	9 000,00				9 000,00					
23_TCE_AES_091	DANGEAU	Environnement (CE)	Mézères-au-Perche, rue du Colombier	158 000,00				158 000,00					
23_TCE_AES_023	DIGNY	Environnement (CE)	Rue de la Chèvrerie et rue des Milleschamps	55 000,00				55 000,00					
23_TCE_AES_024	DONNEMAIN-SAINT-MAMES	Environnement (CE)	Rue Jean Moulin	42 000,00				42 000,00					
23_TCE_AES_025	GALLARDON	Environnement (CE)	Porte de Chartres, Trou au Lièvre, Basse du Bardet	32 000,00				32 000,00					
23_TCE_AES_026	GAS	Environnement (CE)	Rue des écoles	57 000,00				57 000,00					
23_TCE_AES_011	GOHORY	Environnement (CE)	Rues de la Mairie et du Prieuré	60 000,00				60 000,00					
23_TCE_AES_054	INTREVILLE	Environnement (CE)	Rue de Rouvray	57 000,00				57 000,00					
23_TCE_AES_005	JANVILLE-EN-BEAUCE	Environnement (CE)	Rue de Rouvray	6 000,00				6 000,00					
23_TCE_AES_008	LA CHAPELLE-DU-NOYER	Environnement (CE)	Le Puiset - rues du Boei et de l'Eglise	58 000,00				58 000,00					
23_TCE_AES_046	LA CHAUSSEE-DIVRY	Environnement (CE)	Rues du Champ Pinson, des Pendants, la Vierge et de la des Villonnons	47 000,00				47 000,00					
23_TCE_AES_027	LE GUE-DE-LONGROI	Environnement (CE)	Nantilly, rues de la Vallée, de la cavee et des Jnès	94 000,00				94 000,00					
23_TCE_AES_028	LES ETILLEUX	Environnement (CE)	Rue de Paris	51 000,00				51 000,00					
23_TCE_AES_009	LOUVILLIERS-EN-DROUVAIS	Environnement (CE)	Rue de Saint-Bomer	31 000,00				31 000,00					
23_TCE_AES_029	MOLEANS	Environnement (CE)	Rue de la Plesse	43 000,00				43 000,00					
23_TCE_AES_052	MONTIGNY-LE-CHARTIF	Environnement (CE)	Rue de Jean Moulin et route de Moléans	14 000,00				14 000,00					
			Rues de Frazé, l'église, de Brou	56 000,00				56 000,00					

N° d'affaire	Commune Principale	Type de travaux	Libellé de l'affaire	Coûts HT (sauf EP et réseaux eau TTC)	EEL	FACE	PCT	communes	groupements	concessionnaire	Fonds verts	Aménageurs	usagers
		CUMUL DE L'ANNEE		1 997 000,00				1 747 000,00	244 000,00				
23_TCE_AES_001	SAINT-DENIS-LANNIERAY	Environnement (CE)	SAINT-DENIS-LES-PONTS - Rues de la	78 000,00				78 000,00					
23_TCE_AES_047	SANTILLY	Environnement (CE)	Préfecture - des Minières et Etangs de la Bretonche Rue du Bois	55 000,00				55 000,00					
23_TCE_AES_030	SAUSSAY	Environnement (CE)	Rue de Sorel	39 000,00				39 000,00					
23_TCE_AES_048	SENONCHES	Environnement (CE)	Rues de la Pyramide, des tilleuls et Av de Radouilleau et des Arcades	58 000,00				58 000,00					
23_TCE_AES_031	VERT-EN-DROUAIS	Environnement (CE)	Rue de La Mouffle et chemin Pleru	72 000,00				72 000,00					
23_TCE_AES_007	VICHÈRES	Environnement (CE)	Rues de la Forge, du Tilleul, de la Gare, Ruelle de la Vierge et Impasse des Fresnes	83 000,00				83 000,00					
23_TCE_AES_055	VIEUVICQ	Environnement (CE)	rue Saint Martin, impasse de l'église et ruelle de Mottezeau	56 000,00					56 000,00				
23_TCE_AES_032	VILLEMEUX-SUR-EURE	Environnement (CE)	Grande Rue	34 000,00				34 000,00					
23_TCE_AES_018	VITRAY-EN-BEAUCE	Environnement (CE)	Rue du départ (CV)	21 000,00					21 000,00				

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le 26/06/2023

ID : 028-200080869-20230621-B2023\_37-DE



Décision  
n° B2023-37

**BUREAU SYNDICAL DU MERCREDI 21 JUIN 2023**  
**Extrait du registre des délibérations**

Le mercredi 21 juin 2023 à 9h15 s'est réuni au siège du syndicat situé 65, rue du Maréchal Leclerc à LUCE, le Bureau d'ENERGIE Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

**Date de la Convocation :** 15 juin 2023

**Nombre de membres :**

- En exercice : 19
- Présents : 11
- Pouvoir(s) : 0

**Suffrages exprimés :** 11

- vote(s) pour : 11
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

**Étaient présents :** M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Marc GUERRINI, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Jean-Yves PANAI, M. Gilles ROUSSELET.

**Était / Étaient excusé(s) :** M. Benoit PELLEGRIN, M. Eric GIRONDEAU, Mme Denise HUILLERY, Mme Dagmar BERNITT, M. Dominique PETILLON, M. Philippe MORELLE, M. François DORDOIGNE., Mme Cindy MATHIS.

**Secrétaire de séance :** M. Guy BEAUREPERE

**OBJET :** CONVENTION ENTRE ENERGIE EURE-ET-LOIR ET LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) DANS LE CADRE DES DISPONIBILITES OPERATIONNELLES ET DE FORMATION DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES.

L'article 2 de la loi n°96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers précise que « *L'employeur privé ou public d'un sapeur-pompier volontaire, les travailleurs indépendants, les membres des professions libérales et non salariées qui ont la qualité de sapeurs-pompiers volontaires peuvent conclure avec le service départemental d'incendie et de secours une convention afin de préciser les modalités de la disponibilité opérationnelle et de la disponibilité pour la formation des sapeurs-pompiers volontaires. Cette convention veille notamment à s'assurer de la compatibilité de cette disponibilité avec les nécessités du fonctionnement de l'entreprise ou du service public.* »

ENERGIE Eure-et-Loir compte au sein de ses effectifs des agents qui en plus de leur fonction au syndicat se sont engagés en qualité de sapeur-pompier volontaire (SPV) afin de participer à la continuité et à la qualité des secours de proximité sur le territoire. Dans ces conditions, deux conventions ont été signées avec le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) en décembre 2016 en vue de définir les conditions et les modalités de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires, d'une part dans le cadre missions opérationnelles et d'autre part pour des actions de formation lorsque celles-ci se déroulent sur le temps de travail.

En l'état, le SDIS propose une seule et nouvelle convention au syndicat regroupant l'ensemble des modalités initialement traitées dans deux conventions distinctes.

Il est également précisé que le syndicat a la possibilité d'obtenir un label "employeur partenaire des sapeurs-pompiers" s'il s'engage à octroyer au moins 8 jours ouvrés par an d'autorisation d'absence dans le cadre des missions opérationnelles et des actions de formation.

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le 26/06/2023

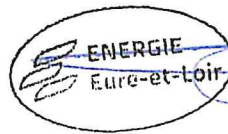
ID : 028-200080869-20230621-B2023\_37-DE



Ainsi, après avoir délibéré, le Bureau syndical :

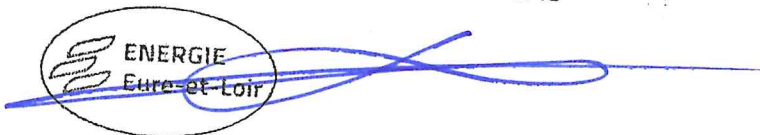
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention et tous documents afférents aux disponibilités opérationnelles et de formation des sapeurs-pompiers volontaires.
- Confirme le maintien des dispositions suivantes :
  - o choix de non indemnisation d'ENERGIE Eure-et-Loir par le SDIS
  - o aucun engagement d'ENERGIE Eure-et-Loir en cas de travail impératif à réaliser
  - o autorisation de retard
  - o autorisation d'intervention sur le temps de travail
  - o signature de convention de formation
  - o prise en charge de la formation initiale d'application
- S'engage à octroyer au moins 8 jours ouvrés par an d'autorisation d'absence dans le cadre des missions opérationnelles et des actions de formation permettant ainsi au syndicat de bénéficier du label "employeur partenaire des sapeurs-pompiers".
- Décide de plafonner à 8 jours ouvrés par an d'autorisation d'absence dans le cadre des missions opérationnelles et des actions de formation.

Le Président



Xavier NICOLAS

Certifié exécutoire par le Président  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le ...26/06/2023...  
et de Publication le ...26/06/2023...  
Le Président du Syndicat,  
Xavier NICOLAS



Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le 26/06/2023

ID : 028-200080869-20230621-B2023\_38-DE



Décision  
n° B2023-38

**BUREAU SYNDICAL DU MERCREDI 21 JUIN 2023**  
**Extrait du registre des délibérations**

Le mercredi 21 juin 2023 à 9h15 s'est réuni au siège du syndicat situé 65, rue du Maréchal Leclerc à LUCE, le Bureau d'ENERGIE Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

**Date de la Convocation : 15 juin 2023**

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 11
- Pouvoir(s) : 0

Suffrages exprimés : 11

- vote(s) pour : 11
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

**Étaient présents** : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Marc GUERRINI, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Jean-Yves PANAI, M. Gilles ROUSSELET.

**Était / Étaient excusé(s)** : M. Benoit PELLEGRIN, M. Eric GIRONDEAU, Mme Denise HUILLERY, Mme Dagmar BERNITT, M. Dominique PETILLON, M. Philippe MORELLE, M. François DORDOIGNE., Mme Cindy MATHIS.

**Secrétaire de séance** : M. Guy BEAUREPERE

**OBJET : MISE EN PLACE DU FORFAIT MOBILITES DURABLES**

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le code général des impôts, notamment son article 81,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 136-1-1,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 3261-1 et L. 3261-3-1,

Vu le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 modifié instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail,

Vu l'arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2022-1557 du 13 décembre 2022 modifiant le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale,



Les agents fonctionnaires, contractuels de droit public et agents de droits privé peuvent bénéficier du remboursement de tout ou partie des frais engagés au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail avec leur cycle ou cycle à pédalage assisté personnel ou leur engin déplacement personnel motorisé, tel que défini aux 6.14 et 6.15 de l'article R 311-1 du code de la route, ou en tant que conducteur ou passager en covoiturage, ou en tant qu'utilisateur des services de mobilité partagée mentionnées à l'article R 3261-13-1 du code du travail, sous forme d'un « forfait mobilités durables ».

Les modes de transport éligibles sont donc les suivants :

- vélo ou vélo à assistance électrique personnel,
- covoiturage, en tant que conducteur ou passager (le texte ne précise pas le type de véhicule à utiliser en covoiturage : il peut donc s'agir de véhicule classique, électrique ou hybride),
- un engin de déplacement personnel motorisé : trottinettes, mono-roues, gyropodes, hoverboard...
- en utilisant des services de mobilité partagée : véhicules en location ou mis à disposition en libre-service (cyclomoteurs, motocyclettes, cycles ou cycles à pédalage assisté, engins motorisés ou non sous réserve que le moteur ou l'assistance soient non thermiques lorsqu'ils sont motorisés) ou service d'auto-partage sous réserve que les véhicules mis à disposition soient à faibles émissions.

Les agents peuvent bénéficier de ce dispositif à condition d'utiliser l'un ou l'autre des moyens de transport éligibles pour effectuer leur déplacement entre leur résidence habituelle et le lieu de travail pendant un nombre minimal de 30 jours sur une année civile. Ce nombre est modulé en fonction de la quotité de travail de l'agent. Au cours d'une même année, l'agent peut, par exemple, alternativement utiliser le vélo ou le covoiturage pour atteindre le nombre minimal de 30 jours pour un agent à temps complet.

Le bénéfice du « forfait mobilités durables » est subordonné au dépôt d'une déclaration sur l'honneur établie par l'agent auprès de son employeur au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé. Cette déclaration certifie l'utilisation de l'un ou des moyens de transport éligibles à ce dispositif.

L'utilisation effective du covoiturage fait l'objet d'un contrôle de la part de l'employeur qui peut demander à l'agent tout justificatif utile à cet effet comme :

- un relevé de facture (si passager) ou de paiement (si conducteur) d'une plateforme de covoiturage,
- une attestation sur l'honneur du covoitureur en cas de covoiturage effectué en dehors des plateformes professionnelles,
- une attestation issue du registre de preuve de covoiturage (<http://covoiturage.beta.gouv.fr/>).

Lorsqu'il a plusieurs employeurs publics, l'agent dépose auprès de chacun d'eux la déclaration sur l'honneur au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le forfait est versé. Dans ce cas, le montant du forfait versé par chaque employeur est déterminé en prenant en compte le total cumulé des heures travaillées. La prise en charge du forfait par chacun des employeurs est calculée au prorata du temps travaillé auprès de chaque employeur, sous réserve que chacun ait pris une délibération instaurant ce forfait.



L'utilisation du cycle ou du cycle à pédalage assisté personnel peut faire l'objet d'un contrôle de la part de l'employeur. L'attestation sur l'honneur suffit à justifier de l'utilisation du vélo. Toutefois, en cas de doute manifeste, l'employeur peut demander à l'agent de produire tout justificatif utile à sa demande (exemple : facture d'achat du vélo...).

Le forfait mobilités durables est versé l'année suivant celle du dépôt de la déclaration.

A la date de l'adoption de la présente délibération, pour les déplacements effectués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le montant annuel du forfait mobilités durables est fixé, en application de l'article 3 de l'arrêté du 9 mai 2020, à :

- 100 € par an lorsque l'utilisation du moyen de transport éligible est comprise entre 30 et 59 jours,
- 200 € par an lorsque l'utilisation du moyen de transport éligible est comprise entre 60 et 99 jours,
- 300 € par an lorsque l'utilisation du moyen de transport éligible est d'au moins 100 jours.

Il s'agit de montants fixes qui s'imposent aux collectivités décidant de mettre en place le forfait mobilités durables par délibération. Ils ne constituent pas des plafonds susceptibles d'être modifiés par délibération.

Ces montants feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants de l'arrêté du 9 mai 2020 seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Le nombre minimal de jours d'utilisation est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent.

En cas de pluralité d'employeurs publics, l'agent dépose auprès de chacun d'eux la déclaration sur l'honneur au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le forfait est versé. Dans ce cas, le montant du forfait versé par chaque employeur est déterminé en prenant en compte le total cumulé des heures travaillées. La prise en charge du forfait par chacun des employeurs est calculée au prorata du temps travaillé auprès de chaque employeur, sous réserve que chacun ait pris une délibération instaurant ce forfait.

Lorsque l'agent a changé d'employeur au cours de l'année, il dépose sa déclaration auprès de son dernier employeur au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le forfait est versé. Cette déclaration atteste de l'ensemble des déplacements réalisés par l'agent au cours de l'année auprès d'employeurs éligibles au forfait mobilités durables. Le forfait est versé par le dernier employeur de l'agent et son montant est déterminé en prenant en compte l'ensemble des déplacements réalisés par l'agent au cours de l'année. Le ou les autres employeurs de l'agent au cours de l'année de référence transmettent, le cas échéant, au dernier employeur de l'agent, les justificatifs attestant du recours effectif à l'un des modes de transports éligibles.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le versement du « forfait mobilités durables » est cumulable avec le versement mensuel de remboursement des frais de transports publics ou d'abonnement à un service public de location de vélos prévus par le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010. Toutefois, un même abonnement ne peut donner lieu à une prise en charge simultanée au titre de chacun de ces deux dispositifs (article 8 du décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 modifié).



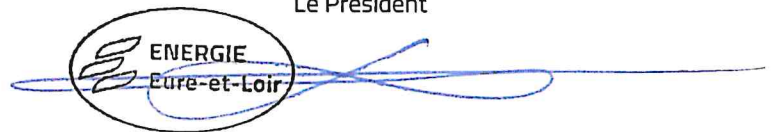
Le forfait mobilités durables n'est pas applicable :

- aux agents bénéficiant d'un logement de fonction sur leur lieu de travail,
- aux agents bénéficiant d'un véhicule de fonction,
- aux agents bénéficiant d'un transport collectif gratuit entre leur domicile et leur lieu de travail,
- aux agents transportés gratuitement par leur employeur,
- aux agents bénéficiant du remboursement des frais de transports publics ou d'abonnement à un service de location de vélo,
- aux agents utilisant tout autre moyen de transport qu'un cycle ou cycle à pédalage assisté personnel ou le covoiturage (en tant que conducteur ou passager).

Ainsi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :

- Décide de mettre en place le dispositif « forfait mobilités durables » à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, pour tout agent qui remplit les conditions d'attribution et au regard des modalités définies ci-dessus.
- Approuve la modulation du nombre de jours minimal (30 jours) selon la quotité de temps de travail de l'agent.
- Décide de verser le forfait mobilités durables en une seule fraction l'année suivant celle au titre de laquelle le droit est ouvert.
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces administratives ou financières relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

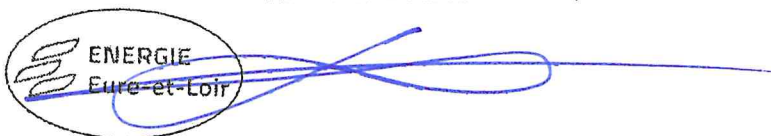


ENERGIE  
Eure-et-Loir

Xavier NICOLAS

Certifié exécutoire par le Président  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le 26/06/2023  
et de Publication le 26/06/2023

Le Président du Syndicat,  
Xavier NICOLAS



ENERGIE  
Eure-et-Loir

Certifié exécutoire par le Président  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le ...26/06/2023  
et de Publication le ...26/06/2023  
Le Président du Syndicat,  
Xavier NICOLAS

Envoyé en préfecture le 26/06/2023  
Reçu en préfecture le 26/06/2023  
Publié le 26/06/2023  
ID : 028-200080869-20230621-B2023\_39-DE



Décision  
n° B2023-39

**BUREAU SYNDICAL DU MERCREDI 21 JUIN 2023**  
**Extrait du registre des délibérations**

Le mercredi 21 juin 2023 à 9h15 s'est réuni au siège du syndicat situé 65, rue du Maréchal Leclerc à LUCE, le Bureau d'ENERGIE Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

**Date de la Convocation :** 15 juin 2023

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 11
- Pouvoir(s) : 0

Suffrages exprimés : 11

- vote(s) pour : 11
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Etaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Marc GUERRINI, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Jean-Yves PANAI, M. Gilles ROUSSELET.

Était / Étaient excusé(s) : M. Benoît PELLEGRIN, M. Eric GIRONDEAU, Mme Denise HUILLERY, Mme Dagmar BERNITT, M. Dominique PETILLON, M. Philippe MORELLE, M. François DORDOIGNE, Mme Cindy MATHIS.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPERE

**OBJET : DEMANDE D'ADHESION A LA COMPETENCE CONSEIL ENERGETIQUE PAR LA COMMUNE DE CHAMPROND-EN-GATINE**

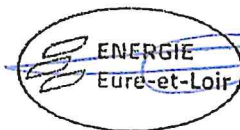
Monsieur le Président fait part aux membres du Bureau Syndical qu'il convient de se prononcer sur la suite pouvant être réservée à la demande d'adhésion à la compétence Conseil énergétique exprimée par la commune de CHAMPROND-EN-GÂTINE.

En l'état, l'ensemble des documents nécessaires à l'examen de la demande a bien été transmis au Syndicat et celui-ci dispose ainsi de toutes les informations indispensables à l'accompagnement énergétique de la collectivité.

**Ainsi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :**

- **Approuve** l'adhésion de la commune de CHAMPROND-EN-GÂTINE à la compétence Conseil énergétique ;
- **Conditionne** cette adhésion à l'adoption par la collectivité d'une délibération acceptant sans restriction les dispositions contenues au règlement du service de Conseil en énergie tel qu'adopté par le comité syndical d'ENERGIE Eure-et-Loir, étant précisé que dans ces conditions la date d'effet du transfert de compétence pourrait intervenir au 1<sup>er</sup> juillet 2023.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Président



Xavier NICOLAS

ENERGIE  
Eure-et-Loir

65, rue du Maréchal Leclerc  
28110 Lucé  
Tél : 02 37 84 07 85  
Fax : 02 37 84 07 86  
contact@energie28.fr

www.energie28.fr

Certifié exécutoire par le Président  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le 26/06/2023  
et de Publication le 26/06/2023

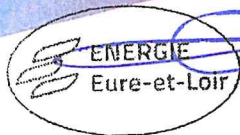
Le Président du Syndicat,  
Xavier NICOLAS

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le 26/06/2023

ID : 028-200080869-20230621-B2023\_40-DE



Décision  
n° B2023-40

**BUREAU SYNDICAL DU MERCREDI 21 JUN 2023**  
**Extrait du registre des délibérations**

Le mercredi 21 juin 2023 à 9h15 s'est réuni au siège du syndicat situé 65, rue du Maréchal Leclerc à LUCE, le Bureau d'ENERGIE Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

**Date de la Convocation** : 15 juin 2023

**Nombre de membres** :

- En exercice : 19
- Présents : 11
- Pouvoir(s) : 0

**Suffrages exprimés** : 11

- vote(s) pour : 11
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

**Étaient présents** : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Marc GUERRINI, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Jean-Yves PANAI, M. Gilles ROUSSELET.

**Était / Étaient excusé(s)** : M. Benoit PELLEGRIN, M. Eric GIRONDEAU, Mme Denise HUILLERY, Mme Dagmar BERNITT, M. Dominique PETILLON, M. Philippe MORELLE, M. François DORDOIGNE., Mme Cindy MATHIS.

**Secrétaire de séance** : M. Guy BEAUREPERE

**OBJET** : CONCOURS FINANCIERS AUX COLLECTIVITES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RENOVATION POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS

La rénovation du patrimoine bâti constitue un levier essentiel d'une politique énergétique se voulant sobre et efficace. A cet égard, la rénovation des bâtiments publics s'insère totalement dans cette orientation avec pour objectif de permettre aux collectivités de mieux maîtriser leurs consommations et leurs dépenses énergétiques.

A cet effet, ENERGIE Eure-et-Loir a développé auprès des collectivités un service de conseil chargé de dresser un bilan énergétique de leurs bâtiments et de les accompagner dans la priorisation et le montage de leurs projets de rénovation. Les collectivités adhérentes à ce service peuvent aussi prétendre à une aide financière du Syndicat. Aussi, au vu des crédits disponibles à l'issue de la première commission validée par le bureau syndical du 28 février dernier et conformément au règlement de service un second appel à projet a été lancé. Dans ces conditions, il revient à présent au Bureau de se prononcer sur 6 nouveaux projets et les aides financières pouvant leur être accordées.

**Ainsi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical** :

- **Approuve** l'octroi des aides financières en faveur des collectivités telles que mentionnées sur l'état joint, au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics.
- **Fixe** au 31 décembre 2024 la date à laquelle ENERGIE Eure-et-Loir devra disposer des éléments nécessaires à leur versement.



Le Président

Xavier NICOLAS

ENERGIE  
Eure-et-Loir

65, rue du Maréchal Leclerc  
28110 Lucé  
Tél : 02 37 84 07 85  
Fax : 02 37 84 07 86  
contact@energie28.fr

www.energie28.fr

# TRAVAUX DE RENOVATION POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS

## Appels à projet 2023

n° de dossier	COLLECTIVITE BENEFICIAIRE SITE CONCERNE DESRIPTIF	Coût prévisionnel total travaux €HT	Assiette travaux subventionnable €HT	Montant subvention de base	Majoration pour partenariat EPCI	Assiette étude subventionnable €HT	Montant total subvention estimée
23-MDE-CFP-005	<b>SENONCHES</b> Mairie, école maternelle, ancienne perception. Remplacement de trois chaudières sur plusieurs bâtiments communaux.	50 000 €	50 000 €	17 500 €	1 750 €	0 €	19 250 €
23-MDE-CFP-006	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DES FORETS DU PERCHE</b> Gymnase/Dojo/ALSH, tennis couvert, vestiaires de Senonches et Lamblore. Remplacement de l'éclairage vétuste par de la LED.	38 444 €	38 444 €	13 455 €	1 346 €	0 €	14 801 €
23-MDE-CCB-010	<b>BAZOUCHES-LES-HAUTES</b> Logement communal Isolation et installation d'une VMC.	4 783 €	4 783 €	1 674 €	167 €	0 €	1 841 €
23-MDE-CCB-011	<b>YMONVILLE</b> Mairie Remplacement de panneaux rayonnants électriques par une pompe à chaleur.	4 947 €	4 947 €	1 731 €	173 €	0 €	1 905 €
23-MDE-CCB-006	<b>GARANCIERES-EN-BEAUCE</b> Salle des associations Isolation compétè, remplacement des menuiseries et de l'éclairage par de la LED.	53 244 €	50 000 €	17 500 €	1 750 €	1 950 €	20
23-MDE-CTP-002	<b>FRAZE</b> Réhabilitation de l'ancienne boulangerie en Pôle multi-activités. Remplacement des menuiseries et du système de chauffage et de la VMC, passage de l'éclairage en LED.	618 443 €	50 000 €	17 500 €	1 750 €	7 425 €	22
	<b>TOTAL</b>	769 861 €	198 174 €	69 361 €	6 936 €	9 375 €	

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le 26/06/2023

ID : 028-200080869-20230621-B2023\_40-DE

Berger  
Levrault

Certifié exécutoire par le Président  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le ...26/06/2023  
et de Publication le ...26/06/2023

Le Président du Syndicat,  
Xavier NICOLAS

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le 26/06/2023

ID : 028-200080869-20230621-B2023\_41-DE



Décision  
n° B2023-41

**BUREAU SYNDICAL DU MERCREDI 21 JUIN 2023**  
**Extrait du registre des délibérations**

Le mercredi 21 juin 2023 à 9h15 s'est réuni au siège du syndicat situé 65, rue du Maréchal Leclerc à LUCE, le Bureau d'ENERGIE Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

**Date de la Convocation : 15 juin 2023**

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 11
- Pouvoir(s) : 0

Suffrages exprimés : 11

- vote(s) pour : 11
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Etaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Marc GUERRINI, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Jean-Yves PANAIS, M. Gilles ROUSSELET.

Était / Était excusé(s) : M. Benoit PELLEGRIN, M. Eric GIRONDEAU, Mme Denise HUILLERY, Mme Dagmar BERNITT, M. Dominique PETILLON, M. Philippe MORELLE, M. François DORDOIGNE, Mme Cindy MATHIS.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPERE

**OBJET : GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIES ET DE SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE - INDEMNISATION 2022 DU COORDONNATEUR DU GROUPEMENT**

Dans le cadre de l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie, ENERGIE Eure-et-Loir, les Syndicats d'Énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) et de l'Indre (SDEI 36) sont à l'origine de la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de gaz naturel.

A cet égard, la convention constitutive du groupement signée le 28 juillet 2021 prévoit en son article 12 d'une part que « le coordonnateur du groupement est indemnisé des frais afférents au fonctionnement du groupement, à la passation et à l'exécution des marchés » et d'autre part que « la répartition et les modalités de reversement de ces frais font l'objet d'une convention financière entre le coordonnateur [SIEIL] et les membres pilotes [ENERGIE Eure-et-Loir et SDEI 36] ».

Conformément à l'article 2 de la convention financière, les trois syndicats ont décidé de répartir les frais liés au groupement d'achat d'énergies au nombre de points de comptage inclus à chaque marché subséquent. En l'état, il convient donc de se prononcer sur la convention portant sur l'indemnisation due au SIEIL en tant que coordonnateur s'agissant des coûts supportés par ce dernier au titre de l'année 2022.

**Aussi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :**

- **Approuve** les termes de la convention financière à intervenir pour l'indemnisation à verser au Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire (24 676.88 €) en tant que coordonnateur du groupement de commandes, s'agissant des frais supportés par lui au titre de l'année 2022.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que tous documents nécessaires à son exécution.

Le Président

ENERGIE  
Eure-et-Loir

65, rue du Maréchal Leclerc  
28110 Lucé  
Tél : 02 37 84 07 85  
Fax : 02 37 84 07 86  
contact@energie28.fr

Xavier NICOLAS

...v.energie28.fr



## CONVENTION FINANCIERE 2022 DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIES ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ET D'EXPLOITATION ENERGETIQUE

### ENTRE

**Le Coordonnateur - Le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL)** représenté par Monsieur Jean-Luc DUPONT, en sa qualité de Président, agissant au nom et pour le compte du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire, par délégation du Comité syndical du 10 septembre 2020,

### ET

**Le Membre pilote - ENERGIE Eure-et-Loir (EEL)** représenté par Monsieur Xavier NICOLAS, en sa qualité de Président, agissant au nom et pour le compte d'ENERGIE Eure-et-Loir, par délibération du Bureau syndical du 29 juin 2023,

### ET

**Le Membre pilote- Le Syndicat départemental d'énergie de l'Indre (SDEI)** représenté par Monsieur Jean-Louis CAMUS, en sa qualité de Président, agissant au nom et pour le compte Syndicat départemental d'énergie de l'Indre, par délégation du Conseil syndical au bureau du 08 septembre 2020,

### PREAMBULE

Suite à la disparition progressive des tarifs réglementés de vente de gaz naturel et d'électricité appliqués en France et à l'ouverture des marchés de l'énergie les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire tous membre de l'entente « Territoire d'Energie Centre Val de Loire » ont souhaité pouvoir mettre leurs compétences au profit des pouvoirs adjudicateurs, acheteurs de gaz naturel et/ou d'électricité, en les regroupant au sein d'un groupement de commandes d'achat d'énergies.

Ce groupement fait l'objet d'une convention constitutive qui stipule :

#### Article 12- DISPOSITIONS FINANCIERES

Le coordonnateur du groupement est indemnisé par les membres pilotes des frais afférents au fonctionnement du groupement, à la passation et à l'exécution des marchés. La répartition et les modalités de reversement de ces frais font l'objet d'une convention financière annuelle entre le coordonnateur et les membres pilotes.

Dans ce contexte, il a été convenu ce qui suit.

## Article 1- OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir la participation financière de chaque syndicat d'énergie aux frais du coordonnateur du groupement d'achat au cours de l'année 2022.

Conformément à l'article 12 de la convention constitutive du groupement, les trois syndicats ont décidé de répartir les frais liés au groupement d'achat d'énergies au nombre de points de comptage inclus à chaque marché subséquent.

## Article 2 - PARTICIPATION FINANCIERE

La répartition de la participation financière est la suivante :

	EEEL	SDEI	SIEIL	TOTAL
Nb de PCE Gaz naturel	286	74	471	831
Répartition PCE GN (%)	34,42%	8,90%	56,68%	100,00%
Nb de PDL électrique MS 1	3726	189	6122	10037
Répartition PDL Electricité MS1 (%)	37,12%	1,88%	60,99%	100,00%
NB de PDL électrique MS 2	101	638	403	1142
Répartition PDL Electricité MS 2 (%)	8,84%	55,87%	35,29%	100,00%
Répartition globale (%)	34,25%	7,50%	58,25%	100,00%

	Ciè répartition	TOTAL FRAIS	EEEL	SDEI	SIEIL	
roupement achat énergie	Frais AMO marché 2023-2025 - Facture n°22032	PDL + PCE	23 370,00	8 004,23	1 752,75	13 613,02
harge de personnel gpt achat d'énergie_ Ingénieur _ période du 01/01 au 31/12		PDL + PCE	48 679,26	16 672,65	3 650,94	28 355,67
TOTAL FRAIS			72 049,26	24 676,88	5 403,69	41 968,69

**ENERGIE Eure-et-Loir**, versera sa participation à hauteur de **24 676,88 €** comprenant les dépenses d'assistance à maîtrise d'ouvrage et les frais inhérents aux charges de personnel supportés par le coordonnateur du groupement pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.

**Le Syndicat départemental d'énergie de l'Indre**, versera sa participation à hauteur de **5 403,69 €** comprenant les dépenses d'assistance à maîtrise d'ouvrage et les frais inhérents aux charges de personnel supportés par le coordonnateur du groupement pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.

## Article 3- DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à la signature des parties et durera jusqu'au paiement des sommes dues par les 2 structures au SIEIL.

Les frais 2023 engendrés par le groupement d'achat d'énergie feront l'objet d'une nouvelle convention financière.

## Article 4- CONTENTIEUX

Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution du présent acte constitutif relèvera de la compétence de la juridiction administrative d'ORLEANS.

## Article 5- SIGNATURES

À Lucé, le ~~06/07~~ 06/07/2023  
Pour ENERGIE Eure-et-Loir



Le Président

Xavier NICOLAS

À Châteauroux, le ~~21/07~~ 21/07/2023  
Pour le Syndicat Départemental d'Énergie de  
l'Indre  
Le Président

Jean-Louis CAMUS

À Tours, le ~~27/07~~ 27/07/2023  
Pour le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire

Le Président

Jean-Luc DUPONT

*POI  
Fédération  
des V.P.*





Certifié exécutoire par le Président  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le ...26/06/2023  
et de Publication le ...26/06/2023

Le Président du Syndicat,  
Xavier NICOLAS



Envoyé en préfecture le 26/06/2023  
Reçu en préfecture le 26/06/2023  
Publié le 26/06/2023  
ID : 028-200080869-20230621-B2023\_42-DE



Décision  
n° B2023-42

**BUREAU SYNDICAL DU MERCREDI 21 JUIN 2023**  
**Extrait du registre des délibérations**

Le mercredi 21 juin 2023 à 9h15 s'est réuni au siège du syndicat situé 65, rue du Maréchal Leclerc à LUCE, le Bureau d'ENERGIE Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

**Date de la Convocation :** 15 juin 2023

**Nombre de membres :**

- En exercice : 19
- Présents : 11
- Pouvoir(s) : 0

**Suffrages exprimés :** 11

- vote(s) pour : 11
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

**Étaient présents :** M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Marc GUERRINI, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Jean-Yves PANAI, M. Gilles ROUSSELET.

**Était / Étaient excusé(s) :** M. Benoit PELLEGRIN, M. Eric GIRONDEAU, Mme Denise HUILLERY, Mme Dagmar BERNITT, M. Dominique PETILLON, M. Philippe MORELLE, M. François DORDOIGNE., Mme Cindy MATHIS.

**Secrétaire de séance :** M. Guy BEAUREPERE

**OBJET : VALIDATION DE LA PRISE DE PARTICIPATION DE LA SAEM ENER CENTRE-VAL DE LOIRE DANS LA SAS SOLEIL DE LIGNIERES**

Monsieur le Président explique que dans le cadre de sa politique de développement, la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE a entamé des discussions avec le syndicat de déchets VALDEM en 2021, avec le concours du SIDELC (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie de Loir-et-Cher). Ces échanges ont permis d'aboutir à une volonté commune de développer un projet photovoltaïque sur l'ancien centre d'enfouissement technique sur la commune de LIGNIERES.

En 2023, le projet est entré dans sa phase de réalisation avec l'obtention du permis de construire purgé de tous recours. L'investissement devrait avoir lieu en 2025. Le projet sera porté par une filiale d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE, une SAS dont le nom provisoire est SOLEIL DE LIGNIERES. Les collectivités locales, et notamment le SIDELC, la commune de Lignièrès, le syndicat VALDEM et la Communauté de Communes du Perche et Haut Vendômois, auront la possibilité de prendre une participation dans la SAS. L'objet social de la SAS sera le suivant :

- L'étude, le développement, le financement, l'installation, la production, l'exploitation, la vente d'électricité et la maintenance de tout système et installation de production d'énergies renouvelables à partir de l'énergie solaire.
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion ou autrement, de création d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements : la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevet concernant ces activités.

ENERGIE  
Eure-et-Loir

65, rue du Maréchal Leclerc  
28110 Lucé  
Tél : 02 37 84 07 85  
Fax : 02 37 84 07 86  
contact@energie28.fr

www.energie28.fr



- L'achat, la vente, la prise à bail, la location, et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social et à tous les objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter l'application et le développement, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation sous quelque forme que ce soit.

Les principales caractéristiques de la SAS sont les suivantes :

- **Nom de la société** : SOLEIL DE LIGNIERES (nom provisoire)
- **Capital social de la société** : 1 000 €
- **Actionnaires à la création** :
  - EneR CENTRE-VAL DE LOIRE : 51% des parts sociales
  - SIDELC : 15% des parts sociales
  - VALDEM : 2,5% des parts sociales
  - Lignièrès : 9% des parts sociales
  - CCPHV : 2,5% des parts sociales
  - Collectif citoyen Energies Vendômoise : 20%
- **Direction de la société** : dirigée par un Président (EneR CENTRE-VAL DE LOIRE sera le premier président) et administrée par un comité stratégique comportant un représentant de chaque actionnaire.
- **Montant prévisionnel de l'investissement** : 3,4 Millions d'euros (à conforter pendant la phase industrialisation)
- **Puissance prévisionnelle de la centrale** : 4,2 MWc

Au vu de la présentation des conditions d'adhésion à la société de projet SOLEIL DE LIGNIERES et conformément aux obligations régies par l'article L. 1524-5 du CGCT, Monsieur le Président propose au bureau syndical d'approuver la création de la société de projets SOLEIL DE LIGNIERES, de valider la prise de participation d'EneRCVL à hauteur de 51% du capital social de la société SOLEIL DE LIGNIERES, représentant une prise de participation de 510 euros en capital, et de donner pouvoir au Président d'EneRCVL pour mener les actions et signer tous documents afférents à la création et à la prise de participation dans la SAS SOLEIL DE LIGNIERES.

Ainsi, après avoir délibéré, le Bureau syndical :

- **vu** l'article L.1524-5 du Code général de collectivités territoriales,
- **vu** les statuts de la SAEML EneR CENTRE-VAL DE LOIRE,
  - **Approuve** la création de la société de projets SOLEIL DE LIGNIERES, avec une participation à hauteur de 51% du capital représentant un montant de 510 €.
  - **Donne pouvoir** au Président d'EneRCVL pour mener les actions et signer tous documents afférents à la création et à la prise de participation dans la SAS SOLEIL DE LIGNIERES.

Le Président

Xavier NICOLAS

Certifié exécutoire par le Président  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le 26/06/2023  
et de Publication le 26/06/2023  
Le Président du Syndicat,  
Xavier NICOLAS

Envoyé en préfecture le 26/06/2023  
Reçu en préfecture le 26/06/2023  
Publié le 26/06/2023  
ID : 028-200080869-20230621-B2023\_43-DE



Décision  
n° B2023-43

**BUREAU SYNDICAL DU MERCREDI 21 JUN 2023**  
Extrait du registre des délibérations

Le mercredi 21 juin 2023 à 9h15 s'est réuni au siège du syndicat situé 65, rue du Maréchal Leclerc à LUCE, le Bureau d'ENERGIE Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : 15 juin 2023

Nombre de membres :  
- En exercice : 19  
- Présents : 11  
- Pouvoir(s) : 0

Suffrages exprimés : 11  
- vote(s) pour : 11  
- vote(s) contre : -  
- Abstention(s) : -

**Étaient présents :** M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Marc GUERRINI, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Jean-Yves PANAI, M. Gilles ROUSSELET.  
**Était / Étaient excusé(s) :** M. Benoit PELLEGRIN, M. Eric GIRONDEAU, Mme Denise HUILLERY, Mme Dagmar BERNITT, M. Dominique PETILLON, M. Philippe MORELLE, M. François DORDOIGNE., Mme Cindy MATHIS.  
**Secrétaire de séance :** M. Guy BEAUREPERE

**OBJET : VALIDATION DE LA PRISE DE PARTICIPATION DE LA SAEML ENER CENTRE-VAL DE LOIRE DANS LA SAS ENER 37 CATELLA**

Monsieur le Président explique que dans le cadre de sa politique de développement, la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE a entamé des discussions avec la Communauté de Communes Gâtine Racan et l'entreprise CATELLA LOGISTIC EUROPE en 2021, avec le concours du SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire). Ces échanges ont permis d'aboutir à une volonté commune de développer un projet photovoltaïque sur les futurs bâtiments logistiques construits par CATELLA, sur la ZAC POLAXIS à Neuillé-Pont-Pierre.

En 2023, le projet est entré dans sa phase de réalisation avec l'obtention du permis de construire purgé de tous recours. L'investissement devrait avoir lieu en 2025. Le projet sera porté par une filiale d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE, une SAS dont le nom provisoire est ENER 37 CATELLA. Les collectivités locales et notamment le SIEIL et la Communauté de Communes Gâtine Racan, auront la possibilité de prendre une participation dans la SAS.

L'objet social de la SAS sera le suivant :

- L'étude, le développement, le financement, l'installation, la production, l'exploitation, la vente d'électricité et la maintenance de tout système et installation de production d'énergies renouvelables à partir de l'énergie solaire.
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion ou autrement, de création d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements : la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevet concernant ces activités.



- L'achat, la vente, la prise à bail, la location, et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social et à tous les objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter l'application et le développement, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation sous quelque forme ce que ce soit.

Les principales caractéristiques de la SAS sont les suivantes :

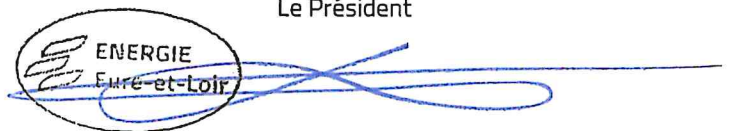
- **Nom de la société** : ENER 37 CATELLA (nom provisoire)
- **Capital social de la société** : 1 000 €
- **Actionnaires à la création** : EneR CENTRE-VAL DE LOIRE : 100% des parts sociales
- **Direction de la société** : dirigée par un Président (EneR CENTRE-VAL DE LOIRE sera le premier président) et administrée par un comité stratégique comportant un représentant de chaque actionnaire
- **Montant prévisionnel de l'investissement** : 11 Millions d'€ (à conforter pendant la phase industrialisation)
- **Puissance prévisionnelle de la centrale** : 12 MWc

Au vu de la présentation des conditions d'adhésion à la société de projet ENER 37 CATELLA et conformément aux obligations régies par l'article L. 1524-5 du CGCT, Monsieur le Président propose au Bureau syndical d'approuver la création de la société de projets ENER 37 CATELLA, de valider la prise de participation d'EneRCVL à hauteur de 100% du capital social de la société ENER 37 CATELLA, représentant une prise de participation de 1 000 euros en capital, et de donner pouvoir au Président d'EneRCVL pour mener les actions et signer tous documents afférents à la création et à la prise de participation dans la SAS ENER 37 CATELLA.

Ainsi, après avoir délibéré, le Bureau syndical :

- vu l'article L.1524-5 du Code général de collectivités territoriales,
- vu les statuts de la SAEML EneR CENTRE-VAL DE LOIRE,
  - **Approuve** la création de la société de projets ENER 37 CATELLA, avec une participation à hauteur de 100% du capital représentant un montant de 1 000 €.
  - **Donne pouvoir** au Président d'EneRCVL pour mener les actions et signer tous documents afférents à la création et à la prise de participation dans la SAS ENER 37 CATELLA.

Le Président



ENERGIE  
Eure-et-Loir

Xavier NICOLAS

Certifié exécutoire par le Président  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le 26/06/2023  
et de Publication le 26/06/2023

Le Président du Syndicat,  
Xavier NICOLAS



Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le 26/06/2023

ID : 028-200080869-20230621-B2023\_44-DE



Décision  
n° B2023-44

**BUREAU SYNDICAL DU MERCREDI 21 JUN 2023**

**Extrait du registre des délibérations**

Le mercredi 21 juin 2023 à 9h15 s'est réuni au siège du syndicat situé 65, rue du Maréchal Leclerc à LUCE, le Bureau d'ENERGIE Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

**Date de la Convocation : 15 juin 2023**

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 11
- Pouvoir(s) : 0

Suffrages exprimés : 11

- vote(s) pour : 11
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Etaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Marc GUERRINI, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Jean-Yves PANAI, M. Gilles ROUSSELET.

Était / Étaient excusé(s) : M. Benoit PELLEGRIN, M. Eric GIRONDEAU, Mme Denise HUILLERY, Mme Dagmar BERNITT, M. Dominique PETILLON, M. Philippe MORELLE, M. François DORDOIGNE., Mme Cindy MATHIS.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPERE

**OBJET : VALIDATION DE LA PRISE DE PARTICIPATION DE LA SAEML ENER CENTRE-VAL DE LOIRE DANS LA SAS ENER18**

Monsieur le Président explique que dans le cadre de sa politique de développement, la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE a entamé des discussions avec la Communauté de Communes Terres du Haut Berry en 2021, avec le concours du SDE 18 (Syndicat Départemental d'Energie du Cher). Ces échanges ont permis d'aboutir à une volonté commune de développer un projet photovoltaïque sur l'ancien Centre d'Enfouissement Technique sur la commune de Fussy.

Début 2023, le projet est entré dans sa phase d'instruction avec le dépôt du permis de construire. L'investissement devrait avoir lieu en 2025. Le projet sera porté par une filiale d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE, une SAS dont le nom provisoire est ENER 18. Les collectivités locales, et notamment le SDE 18, la Communauté de Communes Terres du Haut Berry et la commune de Fussy, auront la possibilité de prendre une participation dans la SAS.

L'objet social de la SAS sera le suivant :

- L'étude, le développement, le financement, l'installation, la production, l'exploitation, la vente d'électricité et la maintenance de tout système et installation de production d'énergies renouvelables à partir de l'énergie solaire.
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion ou autrement, de création d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements : la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevet concernant ces activités.

65, rue du Maréchal Leclerc

28110 Lucé

Tél : 02 37 84 07 85

Fax : 02 37 84 07 86

contact@energie28.fr

ENERGIE  
Eure-et-Loir

www.energie28.fr



- L'achat, la vente, la prise à bail, la location, et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social et à tous les objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter l'application et le développement, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation sous quelque forme ce que ce soit.

Cette SAS aura notamment pour ambition de développer un parc photovoltaïque d'une puissance prévisionnelle d'environ 8,7 MWc sur l'ancien Centre d'Enfouissement Technique de la commune de Fussy.

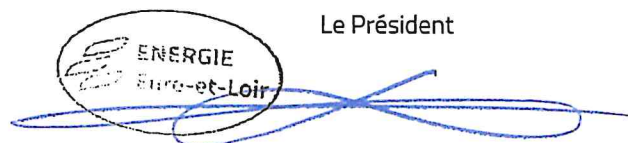
Les principales caractéristiques de la SAS sont les suivantes :

- **Nom de la société** : ENER 18 (nom provisoire)
- **Capital social de la société** : 1 000 €
- **Actionnaires à la création** : EneR CENTRE-VAL DE LOIRE : 100% des parts sociales
- **Direction de la société** : dirigée par un Président (EneR CENTRE-VAL DE LOIRE sera le premier président) et administrée par un comité stratégique comportant un représentant de chaque actionnaire
- **Montant prévisionnel de l'investissement** : 7,2 Millions d'euros (à conforter pendant la phase industrialisation)

Au de la présentation des conditions d'adhésion à la société de projet ENER 18 et conformément aux obligations régies par l'article L. 1524-5 du CGCT, Monsieur le Président propose au Bureau syndical d'approuver la création de la société de projets ENER 18, de valider la prise de participation d'EneRCVL à hauteur de 100% du capital social de la société ENER 18, représentant une prise de participation de 1 000 euros en capital, et de donner pouvoir au Président d'EneRCVL pour mener les actions et signer tous documents afférents à la création et à la prise de participation dans la SAS ENER 18.

Ainsi, après avoir délibéré, le Bureau syndical :

- **vu** l'article L.1524-5 du Code général de collectivités territoriales,
- **vu** les statuts de la SAEML EneR CENTRE-VAL DE LOIRE,
  - **Approuve** la création de la société de projets ENER 18, avec une participation à hauteur de 100% du capital représentant un montant de 1 000 €.
  - **Donne pouvoir** au Président d'EneRCVL pour mener les actions et signer tous documents afférents à la création et à la prise de participation dans la SAS ENER 18.



Le Président

Xavier NICOLAS

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le 26/06/2023

ID : 028-200080869-20230621-B2023\_45-DE



Décision  
n° B2023-45

**BUREAU SYNDICAL DU MERCREDI 21 JUIN 2023**  
**Extrait du registre des délibérations**

Le mercredi 21 juin 2023 à 9h15 s'est réuni au siège du syndicat situé 65, rue du Maréchal Leclerc à LUCE, le Bureau d'ENERGIE Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

**Date de la Convocation : 15 juin 2023**

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 11
- Pouvoir(s) : 0

Suffrages exprimés : 11

- vote(s) pour : 11
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Marc GUERRINI, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Jean-Yves PANAI, M. Gilles ROUSSELET.

Était / Étaient excusé(s) : M. Benoit PELLEGRIN, M. Eric GIRONDEAU, Mme Denise HUILLERY, Mme Dagmar BERNITT, M. Dominique PETILLON, M. Philippe MORELLE, M. François DORDOIGNE., Mme Cindy MATHIS.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPERE

**OBJET : NOUVEAU CONTRAT DE QUASI-REGIE DE LA SPL MODULO.**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1531-1, L.1521-1, L.1524-1 et suivants, et L.L.5711-1 pour les syndicats mixtes ;

Monsieur le Président rappelle que la SPL MODULO a en gestion environ 1 300 points de charge et réunit 9 syndicats d'énergie et 4 communes :

- Le SIEIL (37) : Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire,
- Le SIDELC (41) : Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie du Loir-et-Cher,
- Le SIEM (51) : Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne,
- La FDEA (08) : Fédération Départementale d'Énergies des Ardennes,
- La FUCLEM (55) : Syndicat mixte – Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'Électrification en Meuse,
- Le SDE18 : Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,
- Le SDEV (88) : Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges
- EEL (28) : ENERGIE Eure-et-Loir
- Le SEGR (68) : Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin
- 3 communes du Loiret (45) : Puisseaux, Briarres-sur-Essonnes et Dadonville
- 1 commune de la Marne (51) : Châlons-en-Champagne

Les relations contractuelles entre la SPL MODULO et chacune de ces collectivités « administratrices » font l'objet d'un contrat de quasi régie. Ce contrat détermine principalement les prestations auxquelles s'engage la SPL MODULO et fixe en retour une grille tarifaire appliquée aux adhérents.

ENERGIE  
Eure-et-Loir

65, rue du Maréchal Leclerc  
28110 Lucé  
Tél : 02 37 84 07 85  
Fax : 02 37 84 07 86  
contact@energie28.fr

www.energie28.fr

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le 26/06/2023

ID : 028-200080869-20230621-B2023\_45-DE



Suite à l'attribution d'un nouveau marché relatif à la supervision et la maintenance, MODULO a souhaité moderniser le contrat de quasi-régie afin d'intégrer de nouvelles conditions techniques et financières incluses dans son nouveau marché.

Les principales modifications portent sur les points suivants et sont décrites ci-après :

- Ce contrat inclut de nouvelles prestations complémentaires dans le bordereau des prix unitaires.
- Il intègre une formule de révision des prix des prestations (prestations de base et prestations complémentaires).
- Il détaille plus précisément les droits et obligations des parties sur les thématiques suivantes : superviseur, mise en service, maintenance, reporting, environnement et administratif.
- De même, il intègre un nouvel indicateur relatif au taux de disponibilité des infrastructures (94%) ainsi que les pénalités applicables en cas de non-respect de cet engagement. Afin de respecter cet objectif, un stock de pièces de rechange sera constitué (hors pièce électronique > 1 000€). Celles-ci ne seront facturées à ENERGIE Eure-et-Loir qu'après la maintenance curative effective des bornes avec le coefficient hors bordereau (15%). Ainsi, aucune avance de trésorerie ne sera réalisée par EEL pour la constitution du stock.
- A travers ce contrat, MODULO met également en œuvre un outil de GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur) permettant un meilleur suivi des actions de maintenance préventives et curatives.

Enfin, la durée de ce contrat est de 48 mois et sa date de prise d'effet est fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Ainsi, après avoir délibéré, le Bureau syndical :

- **Accepte** la passation d'un nouveau contrat de quasi régie entre la SPL et ENERGIE Eure-et-Loir pour les opérations de maintenance, d'exploitation et d'interopérabilité des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et la gestion des usagers.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer ce nouveau contrat et tous documents afférents à la mise en place de ce dernier.

Le Président

Xavier NICOLAS

Certifié exécutoire par le Président  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le 26/06/2023  
et de Publication le 26/06/2023  
Le Président du Syndicat,  
Xavier NICOLAS

ENERGIE  
Eure-et-Loir

55, rue du Maréchal Leclerc  
28110 Lucé  
Tél : 02 37 84 07 85  
Fax : 02 37 84 07 86  
contact@energie28.fr

www.energie28.fr



Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le 26/06/2023

ID : 028-200080869-20230621-B2023\_46-DE



Décision  
n° B2023-46

**BUREAU SYNDICAL DU MERCREDI 21 JUIN 2023**  
**Extrait du registre des délibérations**

Le mercredi 21 juin 2023 à 9h15 s'est réuni au siège du syndicat situé 65, rue du Maréchal Leclerc à LUCE, le Bureau d'ENERGIE Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

**Date de la Convocation** : 15 juin 2023

**Nombre de membres** :

- En exercice : 19
- Présents : 11
- Pouvoir(s) : 0

**Suffrages exprimés** : 11

- vote(s) pour : 11
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

**Étaient présents** : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Marc GUERRINI, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Jean-Yves PANAIS, M. Gilles ROUSSELET.

**Était / Étaient excusé(s)** : M. Benoit PELLEGRIN, M. Eric GIRONDEAU, Mme Denise HUILLERY, Mme Dagmar BERNITT, M. Dominique PETILLON, M. Philippe MORELLE, M. François DORDOIGNE., Mme Cindy MATHIS.

**Secrétaire de séance** : M. Guy BEAUREPERE

**OBJET** : ECLAIRAGE PUBLIC – SUBVENTION A LA COMMUNE DE NEUVY-EN-DUNOIS.

La commune de Neuvy-en-Dunois a fait part à ENERGIE Eure-et-Loir de son souhait d'engager sur 2023 sous sa maîtrise d'ouvrage une opération d'amélioration énergétique de l'éclairage public.

Dans ces conditions, celle-ci sollicite le soutien financier du syndicat pour l'aider au financement de ces travaux.

- Dépense totale prévisionnelle : 1 701,20 € HT
- Montant des dépenses éligibles retenues : 1 701.20 € HT

Après examen, ces travaux sont effectivement éligibles à une aide du syndicat. Toutefois, il convient de prendre en considération que la collectivité peut également avoir déposé une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du dispositif Fonds Vert.

Monsieur le Président expose que la présente demande d'aide doit donc être examinée au regard des mesures arrêtées pour éviter que les communes se trouvant dans cette situation ne se voient davantage aidées que celles ayant transféré leur compétence Eclairage Public à ENERGIE Eure-et-Loir et souhaitant engager ce même style d'opération avec l'appui du Fonds Vert.

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le 26/06/2023

ID : 028-200080869-20230621-B2023\_46-DE



Dans ces conditions, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :

- Décide d'accorder un soutien financier aux travaux d'amélioration énergétique de l'éclairage public devant être engagés en 2023 par la commune de Neuvy-en-Dunois,
- Fixe le taux initial d'aide à 30 % de la dépense éligible (1 701.20 € HT), soit une aide maximum de 510.36 €,
- Approuve le fait que le taux précité pourra, au moment de procéder au versement de la subvention, être plafonné de façon à ce que « l'aide cumulée Fonds Vert - Syndicat ENERGIE EL » concernant la commune de Neuvy-en-Dunois ne se révèle pas in fine supérieure à celle octroyée dans ce même cadre aux collectivités adhérentes à la compétence Eclairage Public d'ENERGIE Eure-et-Loir (50%).

Le Président

Xavier NICOLAS

Certifié exécutoire par le Président  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le 26/06/2023  
et de Publication le 26/06/2023  
Le Président du Syndicat,  
Xavier NICOLAS

Certifié exécutoire par le Président  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le ... 26/06/2023  
et de Publication le ... 26/06/2023

Le Président du Syndicat,  
Xavier NICOLAS

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le 26/06/2023

ID : 028-200080869-20230621-B2023\_47-DE



Décision  
n° B2023-47

**BUREAU SYNDICAL DU MERCREDI 21 JUIN 2023**  
**Extrait du registre des délibérations**

Le mercredi 21 juin 2023 à 9h15 s'est réuni au siège du syndicat situé 65, rue du Maréchal Leclerc à LUCE, le Bureau d'ENERGIE Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

**Date de la Convocation : 15 juin 2023**

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 11
- Pouvoir(s) : 0

Suffrages exprimés : 11

- vote(s) pour : 11
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

**Étaient présents :** M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Marc GUERRINI, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Jean-Yves PANAI, M. Gilles ROUSSELET.

**Était / Étaient excusé(s) :** M. Benoit PELLEGRIN, M. Eric GIRONDEAU, Mme Denise HUILLERY, Mme Dagmar BERNITT, M. Dominique PETILLON, M. Philippe MORELLE, M. François DORDOIGNE., Mme Cindy MATHIS.

**Secrétaire de séance :** M. Guy BEAUREPERE

**OBJET : CONVENTION DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE RELATIVE A LA COMMUNE DE SENONCHES.**

La commune de Senonches est labélisée au titre du programme « Petites villes de demain » et également signataire de la convention territoriale « Action Bourgs-Centres en Eure-et-Loir », un programme qui a pour objectif principal la revitalisation des bourgs-centres du département ; piloté par le Conseil départemental ainsi que d'autres partenaires financiers (l'Etat, le Conseil Régional, la banque des territoires...) et locaux (PETR du Perche, CCI d'Eure-et-Loir...).

Monsieur le Président indique que la phase d'études de ce programme a permis de définir les orientations stratégiques et opérationnelles parmi lesquels trois projets : la réhabilitation du château et du cinéma de la commune ainsi que l'amélioration énergétique de ses installations d'éclairage public, auxquels ENERGIE Eure-et-Loir pourrait apporter son soutien, d'une part au titre de sa compétence conseil énergétique et d'autre part dans le cadre de ses programmes d'investissement sur le réseau d'éclairage public.

Dans ces conditions, il apparaît opportun que le syndicat se positionne en tant que partenaire de la convention à intervenir.

**Ainsi, après avoir délibéré, le Bureau syndical autorise Monsieur le Président à signer la convention et tous documents afférents à l'opération de revitalisation du territoire de la commune de Senonches.**

Le Président

Xavier NICOLAS

ENERGIE  
Eure-et-Loir

65, rue du Maréchal Leclerc  
28110 Lucé  
Tél : 02 37 84 07 85  
Fax : 02 37 84 07 86  
contact@energie28.fr

www.energie28.fr

Certifié exécutoire par le Président  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le ..... 26/06/2023  
et de Publication le ..... 26/06/2023

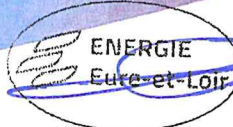
Le Président du Syndicat,  
Xavier NICOLAS

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le 26/06/2023

ID : 028-200080869-20230621-C2023\_48-DE



Décision  
n° B2023-48

**BUREAU SYNDICAL DU MERCREDI 21 JUN 2023**  
**Extrait du registre des délibérations**

Le mercredi 21 juin 2023 à 9h15 s'est réuni au siège du syndicat situé 65, rue du Maréchal Leclerc à LUCE, le Bureau d'ENERGIE Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

**Date de la Convocation : 15 juin 2023**

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 11
- Pouvoir(s) : 0

Suffrages exprimés : 11

- vote(s) pour : 11
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Etaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Marc GUERRINI, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Jean-Yves PANAI, M. Gilles ROUSSELET.

Était / Étaient excusé(s) : M. Benoit PELLEGRIN, M. Eric GIRONDEAU, Mme Denise HUILLERY, Mme Dagmar BERNITT, M. Dominique PETILLON, M. Philippe MORELLE, M. François DORDOIGNE., Mme Cindy MATHIS.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPERE

**OBJET : CONVENTION DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE RELATIVE A LA COMMUNE DE LA LOUPE.**

La commune de La Loupe est labélisée au titre du programme « Petites villes de demain » et également signataire du dispositif « Action Bourgs-Centres en Eure-et-Loir », un programme qui a pour objectif principal la revitalisation des bourgs-centres du département ; piloté par le Conseil départemental ainsi que d'autres partenaires financiers (l'Etat, le Conseil Régional, la banque des territoires...) et locaux (PETR du Perche, CCI d'Eure-et-Loir...).

Monsieur le Président indique que la phase d'études de ce programme a permis de définir les orientations stratégiques et opérationnelles parmi lesquels plusieurs projets de rénovation énergétique de bâtiments communaux (école maternelle, crèche...) ainsi qu'un programme pluriannuel d'amélioration énergétique de ses installations d'éclairage public, auxquels ENERGIE Eure-et-Loir pourrait apporter son soutien, d'une part au titre de sa compétence conseil énergétique et d'autre part dans le cadre de ses programmes d'investissement sur le réseau d'éclairage public.

Dans ces conditions, il apparaît opportun que le syndicat se positionne en tant que partenaire de la convention à intervenir.

**Ainsi, après avoir délibéré, le Bureau syndical autorise Monsieur le Président à signer la convention et tous documents afférents à l'opération de revitalisation du territoire de la commune de La Loupe.**

Le Président  
  
Xavier NICOLAS

ENERGIE  
Eure-et-Loir

65, rue du Maréchal Leclerc  
28110 Lucé  
Tél : 02 37 84 07 85  
Fax : 02 37 84 07 86  
contact@energie28.fr

www.energie28.fr

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le 26/06/2023

ID : 028-200080869-20230621-B2023\_49-DE



Décision  
n° B2023-49

**BUREAU SYNDICAL DU MERCREDI 21 JUIN 2023**  
**Extrait du registre des délibérations**

Le mercredi 21 juin 2023 à 9h15 s'est réuni au siège du syndicat situé 65, rue du Maréchal Leclerc à LUCE, le Bureau d'ENERGIE Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

**Date de la Convocation :** 15 juin 2023

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 11
- Pouvoir(s) : 0

Suffrages exprimés : 11

- vote(s) pour : 11
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

**Étaient présents :** M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Marc GUERRINI, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Jean-Yves PANAI, M. Gilles ROUSSELET.

**Était / Étaient excusé(s) :** M. Benoît PELLEGRIN, M. Eric GIRONDEAU, Mme Denise HUILLERY, Mme Dagmar BERNITT, M. Dominique PETILLON, M. Philippe MORELLE, M. François DORDOIGNE., Mme Cindy MATHIS.

**Secrétaire de séance :** M. Guy BEAUREPERE

**OBJET : DEMANDE D'ADHESION A LA COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC PAR LA COMMUNE DE COURBEHAYE**

Monsieur le Président fait part aux membres du Bureau Syndical qu'il convient de se prononcer sur la suite pouvant être réservée à la demande d'adhésion à la compétence Eclairage Public exprimée par la commune de COURBEHAYE.

A réception de cette demande, l'inventaire des installations d'éclairage ainsi que les diagnostics énergétiques ont été réalisés et ont produit les données suivantes :

Collectivité	Nombre de foyers lumineux	Proportion de sources énergivores
COURBEHAYE	58	0 %

En l'état, le recensement des installations fait également ressortir à l'échelle de cette commune :

- 6 armoires de commandes,
- un investissement estimé à 1 365 € HT pour le géoréférencement des réseaux souterrains.

Enfin le Syndicat dispose de l'attestation visée du receveur public portant sur la valeur comptable des équipements propriété de la collectivité destinés à être mis à disposition d'ENERGIE Eure-et-Loir pour l'exercice de ses missions.

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le

ID : 028-200080869-20230621-B2023\_49-DE



**Aussi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :**

- **Emet un avis favorable** à la demande d'adhésion à la compétence Eclairage Public exprimée par la commune de COURBEHAYE,
- **Conditionne** cette adhésion : à l'adoption d'une délibération par la collectivité acceptant sans restriction les dispositions contenues au règlement « Conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence éclairage public » tel qu'adopté par le comité syndical d'ENERGIE Eure-et-Loir ; étant précisé que la date d'effet du transfert de la compétence Eclairage Public ne pourra intervenir qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer l'état contradictoire à intervenir portant sur les biens appelés à être mis à disposition du Syndicat.

Le Président

Xavier NICOLAS

Certifié exécutoire par le Président  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le 26/06/2023  
et de Publication le 26/06/2023

Le Président du Syndicat,  
Xavier NICOLAS